

# Projet d'Établissement 2021-2025

## Partie 4 : Projet de vie, d'accompagnement et de soins

**Version amendée novembre 2023**

**Résidences *Les Ligériennes***

Siège social : 3 rue Adrien Meslier  
49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE  
[www.lesligeriennes.fr](http://www.lesligeriennes.fr) - Finess : 490002334

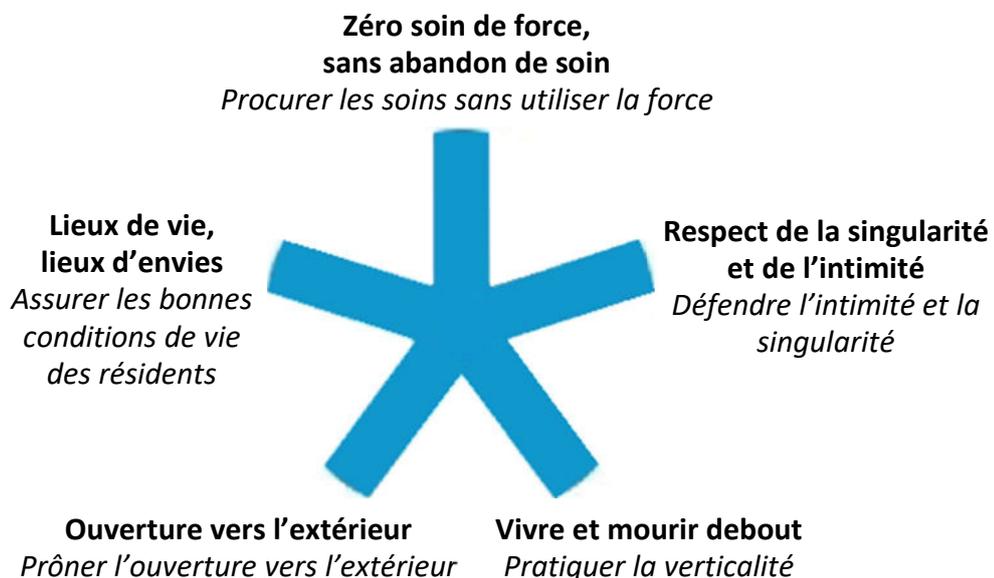
## **PARTIE 4 : PROJET DE VIE, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS**

### **Introduction**

*Aux Résidences Les Ligériennes, vos **Envies**  
& vos **Habitudes de vie**  
font notre engagement **Professionnel**  
pour vous **Accompagner**  
avec **Dignité**.*

Un EHPAD est un lieu où sont prodigués des soins à des personnes qui y résident, pour la plupart pendant plusieurs années. À ce titre, un EHPAD est avant tout un lieu de vie où la prise en soins est un outil participant à l'amélioration ou au maintien du bien-être et de la qualité de vie. C'est pourquoi les Résidences *Les Ligériennes* ont fait le choix de ne pas dissocier vie, accompagnement et soins dans le présent Projet d'Établissement.

Depuis 2014, les Résidences *Les Ligériennes* ont adopté une philosophie de soin basée sur le concept de l'Humanité. Cette philosophie du soin se définit comme un « ensemble d'attitudes concrètes visant à restituer aux sujets âgés dépendants leur dignité d'Homme et de Femme », qui rejoint la démarche de bienveillance et permet de sensibiliser les professionnels au respect de la singularité et de la dignité de chaque résident. Elle repose sur cinq principes fondateurs qui sont les fils conducteurs de notre accompagnement au quotidien, et qui constituent les cinq axes du Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025 :



Ces cinq principes font écho aux valeurs portées par l'établissement : professionnalisme, libertés et singularité.

L'ensemble du personnel des Résidences *Les Ligériennes* s'est formé et continue de se former à cette philosophie de soin qui privilégie le lien entre la personne « qui soigne » et la personne hébergée, ainsi que l'apprentissage et la mise en œuvre de techniques d'accompagnement innovantes.

#### **4.1. Le bilan 2015-2019**

Le Projet d'Établissement 2015-2019 comportait un volet « Projet de vie et d'accompagnement » et un volet « Projet de soins », qui étaient respectivement construits autour de :

- 6 thèmes de travail déclinant les conditions d'accompagnement des personnes accueillies, le temps de leur séjour, de l'entrée à la sortie de chaque site : l'accueil du résident, la promotion de la bientraitance et le respect des droits du résident, les projets d'accompagnement personnalisés (PAP) et le maintien de l'autonomie, la vie sociale et les relations avec les proches, l'intégration dans une unité spécialisée adéquate, la sortie de l'établissement ;
- 7 des thèmes de réflexion recommandés par l'ANESM<sup>12</sup> pour l'Évaluation Interne des EHPAD : la prévention et l'accompagnement du résident souffrant, la prévention et la gestion des chutes, la prévention et la prise en charge des escarres, la prévention et la prise en charge de la dénutrition et de la déshydratation, l'accompagnement des personnes présentant des troubles cognitifs et/ou de l'humeur et/ou du comportement, la continuité des soins et le dialogue avec les partenaires externes, la sécurisation du circuit du médicament.

Le bilan des actions engagées sur ces 13 thèmes a été présenté dans les rapports annuels d'activité en 3 grands pôles :

##### **► Accueil, droit et sortie du résident**

- 24 actions étaient prévues au plan pluriannuel, 17 ont été finalisées ou réalisées en continu, 5 sont en cours. Le taux d'atteinte des objectifs pour ce pôle est évalué à 83 %.
- Concernant l'accueil, la fusion des résidences a permis la mise en place d'une commission d'admission commune réunissant les médecins coordonnateurs, les cadres de santé et un agent administratif en charge de cette commission. Les demandes d'admission sont ainsi centralisées, ce qui permet de proposer des solutions alternatives aux futurs résidents, selon les possibilités des sites. Depuis 2019, la gestion des demandes d'admission se fait via la plateforme nationale « Via Trajectoire », ce qui la rend plus rapide et efficace.
- Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement ont été standardisés pour l'ensemble des résidences suite aux fusions de 2015 et 2018, tout en tenant compte des particularités architecturales de chaque site, puis amendés en 2019 au regard de l'évolution de la réglementation. Le résident garde la liberté de choisir son médecin traitant, son pharmacien, tout intervenant paramédical ou encore son transport sanitaire. Des avenants sont signés à minima lors d'un changement de site, d'unité ou de chambre. Le livret d'accueil évolue aux besoins avec l'intégration de nouvelles fiches, notamment une information sur la lutte contre la maltraitance (définition, numéro d'écoute téléphonique). La procédure d'accès au dossier de soins a été actualisée et mise en ligne sur le site Internet de l'établissement.
- Le nouveau résident rencontre la psychologue du site et l'ergothérapeute dans les semaines suivant son entrée dans l'établissement. Ces rencontres contribuent à l'évaluation des capacités du résident au plus près de son arrivée et à l'adaptation de son accompagnement.

---

<sup>12</sup> Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux (aujourd'hui fusionnée avec la Haute Autorité de Santé)

- Les formations « Humanitude » ont été poursuivies sur les différents sites. Des travaux pilotés par les groupes ressources ont été engagés sur différentes thématiques comme le respect du sommeil (réflexion sur le passage en chambre la nuit, adaptation des horaires de service du petit déjeuner...), les repas (convivialité...), le respect de l'intimité et de l'espace privé (« Toc Toc », signalement de la présence d'un intervenant dans la chambre...).
- Les souhaits en matière d'accompagnement au moment du décès sont recueillis dès l'entrée, via un formulaire inclus dans les documents d'admission. Les personnels soignants ont été formés ou sensibilisés aux soins palliatifs. Des liens ont été développés avec l'Équipe Mobile d'Accompagnement en Soins de Support et Palliatifs (EMASSP) du CHU d'Angers. Le recours à l'Hospitalisation À Domicile (HAD) se développe progressivement, en fonction des besoins.

### ► **PAP, autonomie et vie sociale du résident**

- 13 actions étaient prévues au plan pluriannuel, 7 ont été finalisées, 3 sont en cours. Le taux d'atteinte des objectifs pour ce pôle est évalué à 90 %.
- Les modalités d'élaboration, de validation et de réévaluation des PAP ont été formalisées. Un outil de recueil commun a été créé. Les actions, moyens, échéances, l'atteinte des objectifs, le cas échéant le motif de l'utilisation du prénom ou d'un surnom, l'identification de la ou des personnes ayant recueilli l'acceptation du résident et la date sont progressivement intégrés aux PAP. Les rôles des personnels soignants et des animateurs dans l'élaboration des PAP sont inscrits dans les fiches de postes. Des temps spécifiques sont programmés, en fonction des possibilités de chaque service, dans les plannings des équipes de soins.
- Les infirmiers sont formés à la réalisation de « toilettes évaluatives », permettant de définir le type de toilette et le niveau d'aide requis pour chaque résident, et d'harmoniser les pratiques dans un souci de maintien de l'autonomie du résident. Les toilettes font ensuite l'objet de « prescriptions infirmières » et sont intégrées aux plans de soins informatisés.
- Des espaces « Snoezelen » existent sur trois des sites. Les personnels de soins et d'animation ont été formés à leur utilisation. Des professionnels ont également suivi une formation « Montessori ». Des animations sont organisées le week-end (les samedis principalement), ponctuellement ou régulièrement selon les sites.
- Une réflexion a débuté sur la place des bénévoles, les formations qui pourraient leur être proposées et les modalités d'évaluation de leurs interventions. Ce travail est à poursuivre.

### ► **Prise en soin du résident**

- 58 actions étaient prévues au plan pluriannuel, 35 ont été finalisées, 12 sont en cours. Le taux d'atteinte des objectifs pour ce pôle est évalué à 81 %.
- Les protocoles en lien avec la prévention et la gestion de la douleur ont été actualisés. Un troisième tour d'EPP<sup>13</sup> a été réalisé. Les formations ont été poursuivies. Des compétences « non médicamenteuses » ont été développées (hypnose, toucher-massage, aromathérapie...). Un travail a débuté sur la thématique de la dépression.

<sup>13</sup> Évaluation des Pratiques Professionnelles, basée en partie ou en totalité sur l'étude de dossiers de soins.

- Les commissions « chutes » se sont réunies sur chaque site. Des ateliers « équilibre » ont été mis en place. Un poste d'ergothérapeute à temps plein pour l'ensemble des sites a été pérennisé.
- Des référents « escarres » ont été identifiés sur chaque site. Des infirmiers ont été formés sur la thématique « plaies et cicatrisation ». Les protocoles relatifs à la prévention et aux soins des escarres ont été révisés. Une même grille d'évaluation du risque d'escarre, intégrée au logiciel de soins unique, a été retenue pour tous les sites.
- Les protocoles en lien avec la prévention et la prise en soin de la dénutrition ont été actualisés. Une EPP a été réalisée sur la thématique « Évaluation nutritionnelle et hygiène bucco-dentaire de l'adulte hébergé ». Des consultants en santé orale ont été formés et des outils mis en place à leur initiative pour l'évaluation et le suivi de l'état buccodentaire des résidents. Les visites chez le dentiste sont tracées dans le dossier de soins. Une réflexion est engagée sur l'aide à apporter au résident pendant les repas.
- Outre l'ouverture de lits d'UPAD et de places de PASA, des protocoles ont été formalisés sur la gestion des troubles perturbateurs du comportement, l'utilisation des thérapeutiques sédatives, la gestion des pathologies démentielles.
- Un logiciel de soins unique a été déployé sur tous les sites. Il offre aux intervenants libéraux la possibilité de se connecter à distance aux dossiers de leurs patients via un accès individuel et protégé. Il dispose d'une messagerie. Le règlement intérieur de la Commission de coordination gériatrique est formalisé. Des partenaires libéraux ont participé, sur l'invitation des médecins coordonnateurs, à la préparation et à l'animation de la commission. Environ un médecin sur deux a signé le contrat d'intervention des professionnels de santé libéraux.
- Un troisième audit du circuit des médicaments a été réalisé en 2017 sur les sites. Des protocoles ont été rédigés ou actualisés. Des conventions de prestation de service sont signées avec les officines des communes d'implantation pour la dispensation des médicaments et la préparation des piluliers hebdomadaires des résidents. Les agents habilités en interne à administrer les traitements per os sont sensibilisés aux conséquences des erreurs médicamenteuses et à leur signalement.



Le circuit du médicament a été réaudit fin 2021 sur les 5 sites et un nouveau plan d'actions défini.

## 4.2. Procurer les soins sans utiliser la force

Un soignant est un professionnel qui prend soin d'une personne ayant des préoccupations ou des problèmes de santé, pour l'aider à améliorer sa santé, à la maintenir ou pour accompagner cette personne jusqu'à la mort. Ce professionnel ne doit en aucun cas nuire à la santé de cette personne. Il doit connaître et appliquer les règles de l'art de sa profession.

Les soins de force sont une atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne et peuvent provoquer des comportements d'agitation pathologique. L'abandon de soin peut entraîner un risque pour la santé physique et/ou psychique du résident (défaut de traitement d'une affection, estime de soi, rejet par les autres résidents...). Soins de force et abandons de soin sont totalement incompatibles avec l'amélioration ou le maintien du bien-être et de la qualité de vie.



Les Résidences *Les Ligériennes* disposent d'unités spécialisées :

- un UPAD<sup>14</sup> de 15 lits, dont 1 lit en hébergement temporaire, sur le site *Art&Loire*,
- un UPAD de 12 lits sur le site *Les Hauts du Château*,
- un UPAD de 10 lits sur le site *Le Havre Ligérien*,
- des PASA<sup>15</sup> de 14 places sur les sites *Landeronde* et *Art&Loire*.

Les PASA accueillent en journée, du lundi au vendredi (sauf fériés), des personnes hébergées dans les EHPAD de La Possonnière, Savennières et Saint Georges sur Loire. Pour des raisons de distances géographiques, les résidents du *Havre Ligérien* et des *Hauts du Château* n'ont pas accès aux PASA.

L'accueil en unités spécialisées (UPAD ou PASA) répond à des critères d'intégration formalisés basés sur le NPI-ES<sup>16</sup>. Les personnes accueillies en UPAD ou au PASA le sont soit dès leur entrée, soit par une évolution de leur pathologie en cours du séjour. Il est pour cela nécessaire de préparer ce changement d'unité et de typologie d'accueil, tant pour le résident que pour ses proches, et pour les professionnels l'accompagnant dans son quotidien. Lorsque l'état physique et cognitif d'une personne hébergée en UPAD ou accueillie au PASA ne correspond plus aux critères d'intégration de ces unités, l'accueil cesse (PASA) ou le résident est transféré de l'unité UPAD à l'EHPAD. Les protocoles d'entrée et de sortie des UPAD ne sont pas encore complètement formalisés sur les deux sites.

Pour compléter l'offre d'accueil spécifique, et en tenant compte de l'augmentation des demandes d'accompagnement de cette population, les Résidences *Les Ligériennes* souhaitent créer une Unité pour Personnes Handicapées Âgées (UPHA) sur le site de La Possonnière, la Résidence *Landeronde* disposant déjà d'une convention avec l'UPHV<sup>17</sup> KYPSSELI établie sur la même commune.

### Améliorer l'accueil du résident



Un groupe de travail a été constitué en 2023 pour harmoniser la procédure d'accueil. Les entretiens d'intégration se développent sur tous les sites.

L'accueil du résident commence le jour de son entrée et se poursuit pendant plusieurs semaines. Il a fait l'objet de procédures formalisées sur les sites avant les fusions administratives. La majorité des pratiques se sont harmonisées entre les sites au fil des années, mais il n'existe pas de procédure mutualisée et actualisée.

Une rencontre entre le résident, ses proches et des représentants de l'équipe soignante (médecin coordonnateur, cadre de santé, psychologue et soignant référent) est réalisée un mois après l'entrée sur les sites de La Possonnière et Savennières. Le développement sur les autres sites et la pérennisation de ces rencontres est un objectif à atteindre.

La place du médecin traitant au moment de l'accueil doit être définie.

<sup>14</sup> Unité pour Personnes Âgées Désorientées

<sup>15</sup> Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

<sup>16</sup> Inventaire neuropsychiatrique réalisé par l'équipe soignante permettant d'évaluer la présence de troubles du comportement chez des personnes vivant en institution

<sup>17</sup> Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Installer une Unité pour Personnes Handicapées Âgées (UPHA) de 7 places au rez-de-jardin de la Résidence <i>Landeronde</i> .	⇒ Fiche actions PE-202
Mener une réflexion et/ou une expérimentation sur l'accueil d'urgence et l'accueil de nuit.	⇒ Fiche actions PE-203
Développer la communication autour de l'accueil de jour.	⇒ Fiche actions PE-204
Mener une réflexion sur le fonctionnement des 14 places de PASA et leur accessibilité aux résidents du <i>Havre Ligérien</i> .	
Développer les moyens de découvrir l'établissement.	⇒ Fiche actions PE-401
Améliorer l'accueil du résident et de ses proches lors de l'entrée.	
Mener une réflexion sur la place des intervenants libéraux dans l'accueil du résident.	

**4.2.2. Connaître et s'adapter pour un accompagnement plus personnalisé**

Comme l'a écrit l'ANESM dans ses recommandations intitulées « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement », « si la vie en collectivité génère des contraintes diverses, chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement individualisé qui contribue au développement, au maintien ou au rétablissement de l'autonomie ». Les fondements de l'action sociale et médico-sociale placent l'utilisateur au cœur du dispositif. De plus, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 stipule qu'il faut apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun.

Pour l'équipe des Résidences *Les Ligériennes*, chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers que le professionnel doit s'employer à intégrer dans sa prise en soin quotidienne. La mise en place d'une organisation permettant de respecter un rythme de vie réfléchi et accepté par tous est un élément capital de la réussite de l'accompagnement. C'est pourquoi, les habitudes et les rythmes de vie sont recueillis et respectés, selon les contraintes de la collectivité. Enfin, le projet d'accompagnement personnalisé, ou PAP, est une des réponses que peuvent apporter les professionnels face au risque d'une approche standardisée, pour garantir que le résident reste acteur de son accompagnement.

**L'état des lieux :**

Une procédure formalisée, associée à des outils de recueil, détaille précisément les différentes étapes d'élaboration des PAP, du recueil de données initial à sa validation par le résident. Elle inclut également les modalités de réévaluation.

Un soignant référent est désigné pour chaque résident accueilli. Le recueil de données effectué par ce référent et l'animateur du site permet de connaître l'histoire de vie, les habitudes et les souhaits de la personne quant aux activités et son accompagnement quotidien. Les éléments recueillis sont aujourd'hui retracés dans le logiciel de soins. La procédure d'élaboration des PAP ne prend pas encore en compte ce changement de support.

Une évaluation des capacités de la personne est faite à l'aide de la grille AGGIR, intégrée dans le logiciel de soins, à l'entrée puis au moins une fois par an. Cette évaluation constitue la première étape pour

l'estimation des besoins du résident mais n'est plus considérée comme suffisante. L'élaboration d'une nouvelle procédure d'accueil commune aux différents sites devra s'accompagner de la mise en place d'un bilan gériatrique standardisé, validé par les médecins coordonnateurs. Ce bilan sera un des éléments permettant d'affiner l'écriture du PAP.

L'infirmier est replacé au plus près du résident, par le biais des « toilettes évaluatives », véritables outils d'individualisation de la prise en soins du résident. Chaque résident doit être accompagné dans ce moment primordial de la journée en fonction de ses capacités physiques et cognitives restantes, dans un souci de maintien de l'autonomie et pour procurer un instant journalier de confort, de communication et de soins optimum. Les toilettes « prescrites » par les infirmiers sont intégrées au plan de soins et ainsi diffusées à l'ensemble des soignants.

La présentation et la validation des PAP sont effectuées en réunion de synthèse pluridisciplinaire et auprès des résidents concernés. Les intervenants libéraux sont peu associés à cette démarche.

Dans le cadre de la démarche « Humanitude », un premier travail d'organisation des équipes a été réalisé afin de prendre en compte les horaires de lever des résidents : le petit déjeuner peut être servi par l'équipe de nuit pour les plus matinaux et jusqu'à 10 h environ, en chambre, salon ou salle à manger. L'ordre des toilettes est adapté pour tenir compte des habitudes des résidents. Ceci permet aux résidents de débiter la journée en étant moins contraints par la collectivité, et donc d'être moins opposants aux soins.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Poursuivre l'élaboration et la réévaluation régulière des PAP.	⇒ Fiche actions PE-402
Pérenniser la réalisation, le suivi et la réévaluation des toilettes prescrites.	
Mener une réflexion sur la place des intervenants libéraux.	
Poursuivre le travail d'adaptation aux rythmes de vie des résidents.	

**4.2.3. Prévenir et gérer les comportements d'agitation pathologique**

La prévention et l'accompagnement des résidents présentant des troubles du comportement est une préoccupation au sein des Résidences *Les Ligériennes*. Pour les années 2021 à 2025, l'équipe a fait le choix d'axer son travail plus particulièrement autour des résidents susceptibles de présenter un comportement d'agitation pathologique. Sont désignées par « CAP » les personnes considérées comme atteintes d'une maladie qui ne maîtrisent pas leur agitation et ont besoin de pouvoir exprimer certains symptômes et/ou réactions défensives.

Plusieurs facteurs favorisent le déclenchement d'un CAP : le non-respect d'un refus de soin, un réveil inopportun, un soin proposé au mauvais moment et/ou par le mauvais intervenant, une insistance devant un manque d'envie, un palier dans l'évolution de la pathologie, des hallucinations...

La prévention et la gestion des CAP passent notamment par le dépistage des résidents concernés, l'identification de « clés » de déclenchement ou d'évitement du CAP, la mise en œuvre de techniques pour entrer en relation, favoriser la détente et le laisser aller ou détourner l'attention du résident vers des éléments perçus comme positifs.

## **L'état des lieux :**

### Identifier les résidents susceptibles de présenter des CAP

Lors de la dernière évaluation interne, les équipes ont identifié des axes d'amélioration concernant le recensement des résidents pouvant être sujets aux CAP. Un travail est en cours afin d'harmoniser les pratiques sur les différents sites de l'établissement : définition commune adoptée par tous, création d'une cible dans le logiciel de soins permettant d'identifier le résident et objectif à moyen terme de suivre l'évolution des CAP. Ce travail devra se poursuivre et les moyens nécessaires mis en œuvre afin de réduire progressivement le nombre de CAP réellement déclenchés et le temps moyen nécessaire pour ramener le résident à son état antérieur au CAP.

### Appliquer la « capture sensorielle » et le report de soin

Les professionnels formés à la philosophie de soins Humanitude appliquent la capture sensorielle, un outil ayant pour but d'entrer en relation et de maintenir un lien avec les personnes fragilisées, âgées, ayant des troubles cognitifs. Adaptée aux personnes « défensives », elle permet d'obtenir plus facilement le consentement au soin et de diminuer les comportements d'agitation.

En cas de signes défensifs ou de refus exprimés, le soignant propose de repasser plus tard (report de soins momentané), en précisant éventuellement le moment (prise de rendez-vous). Si le résident semble plus à l'aise avec un autre intervenant présent, le soignant passe le relais si cela est possible.

Afin de partager ces techniques avec les personnels remplaçants et les nouveaux personnels non encore formés, un « Guide pratique de l'Humanitude » a été élaboré. Il reprend les grands principes de l'Humanitude, présente les quatre piliers (regard, parole, toucher, verticalité) et la capture sensorielle, et propose un arbre décisionnel des conduites à tenir en cas d'opposition aux soins. Ce guide est remis à chaque soignant et lors des entretiens de recrutement. Le travail sur le partage de la méthodologie Humanitude se poursuit, avec notamment une réflexion sur le tutorat.

### Utiliser l'aromathérapie

Un groupe de travail a été constitué afin d'utiliser les huiles essentielles à des fins thérapeutiques ou préventives. Il est piloté par une infirmière ayant des connaissances et des compétences sur les huiles essentielles et leurs applications et réunit deux référents par site.

Le groupe a sélectionné des essences et huiles, des équipements de diffusion adaptés, et élaboré des protocoles afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des sites. Le matériel est disponible sur tous les sites et son utilisation est effective, au niveau individuel et sur un plan collectif.

L'établissement poursuit sa politique de formation sur cette thématique.

### Maintenir la médiation animale

Depuis 2014, deux chiens en provenance de l'association des chiens guides d'aveugle de l'Ouest interviennent au sein des résidences. Les animateurs et plusieurs soignants ont suivi des formations spécifiques d'éducation canine afin d'assurer la maîtrise des ateliers avec les chiens. Cette activité favorise la communication, notamment avec les résidents atteints de pathologies neurologiques dégénératives.

Développer la méthode Snoezelen et les outils Montessori

La méthode Snoezelen, aussi appelée « stimulation sensorielle contrôlée », est une expérience sensorielle qui stimule et apaise à la fois. Elle permet d'entrer en communication avec des résidents à travers les émotions. Les Résidences *Landeronde*, *Le Havre Ligérien* et *Art&Loire* disposent d'un espace Snoezelen. Des personnels ont été formés à leur utilisation, cependant ces espaces restent sous-exploités par manque de temps dédié (effectifs insuffisants).

Les outils Montessori, à travers différents exercices cognitifs, aident à stimuler et maintenir les fonctions cérébrales des personnes atteintes de troubles cognitifs. Tous les assistants en soins gériatologiques (ASG) de l'établissement et l'animatrice de la Résidence *Émile Duboys d'Angers* ont été formés à cette méthode et des outils ont été mis en place sur les sites à leur initiative.

L'établissement a également fait l'acquisition de poupées d'empathie. Elles sont utilisées notamment pour désamorcer des situations de stress chez les résidents réceptifs.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Améliorer le dépistage des troubles de l'humeur et du comportement.	⇒ Fiche actions PE-403
Améliorer l'accompagnement des résidents ayant des comportements d'agitation pathologique (CAP).	
Poursuivre le développement des approches non médicamenteuses.	

**4.2.4. Encadrer l'usage des contentions physiques passives**

La Haute Autorité de Santé (HAS) définit la contention comme un moyen thérapeutique regroupant l'utilisation de tous les moyens environnementaux, physiques, techniques ou chimiques permettant de limiter les capacités de mobilisation d'un individu afin de le sécuriser ou de protéger son environnement. La contention est une mesure qui doit rester exceptionnelle et faire suite à un échec de toutes les prises en charge relationnelles. Ce soin relève d'une prescription médicale et exige une traçabilité continue.

Entre 2021 et 2025, les Résidences *Les Ligériennes* ont choisi de pérenniser le travail engagé depuis 2015 sur la maîtrise du recours à la contention physique dite « passive ».

La contention physique passive est l'utilisation de dispositifs qui empêchent ou limitent les capacités de mobilisation volontaire de tout ou d'une partie du corps, dans le seul but d'obtenir de la sécurité pour une personne présentant un comportement estimé dangereux ou mal adapté. Ces dispositifs peuvent être spécifiques (gilets, ceintures abdominales, attaches de poignet ou cheville, barrières de lit...), non spécifiques (usage détourné de draps, adaptables...) ou techniques (maintien d'une personne au sol par des soignants...).

La contention physique passive est à distinguer de la contention posturale, qui participe au maintien d'une attitude corrigée dans le cadre d'un traitement rééducatif, et de la contention physique active, réalisée le plus souvent par un masseur kinésithérapeute, qui prépare la verticalisation après une période d'alitement prolongée.

**L'état des lieux :**

Les contentions physiques passives sont le plus souvent utilisées dans deux cas :

- éviter ou limiter la contention chimique en cas de comportement d'agitation,
- prévenir les chutes après une évaluation bénéfices-risques.

Dans le premier cas, les techniques non médicamenteuses décrites en partie 4.2.3 sont privilégiées à l'usage des contentions.

Les contentions physiques passives les plus utilisées dans l'établissement sont les barrières de lit. Quelques résidents ont des contentions abdominales ou autre dispositif adapté pour prévenir les chutes de leur fauteuil. Aucun résident n'est maintenu par des attaches de poignet et de cheville. Les personnels soignants des Résidences *Les Ligériennes* ne sont pas autorisés à utiliser du matériel non spécifique, ni à contraindre par la force, ce qui serait un acte de maltraitance volontaire.

La mise en place d'une contention physique passive est proposée en équipe, après épuisement des alternatives possibles. Elle est précédée d'une réflexion sur le « droit au risque » lors d'un entretien avec les proches.

Toutes les contentions physiques font l'objet de prescriptions médicales, à l'exception :

- des barrières de lit mises à la demande du résident, qui font l'objet d'une traçabilité dans le logiciel de soins,
- des grenouillères qui ne sont pas considérées par l'établissement comme des contentions, dans la mesure où elles n'entravent pas la liberté d'aller et venir du résident et visent au contraire à pouvoir le laisser déambuler à sa guise dans les couloirs et les pièces de vie,
- la mise en déclive en fauteuil.

Les protocoles validés par les médecins coordonnateurs prévoient que les prescriptions soient renouvelées chaque mois.

Les contentions physiques sont réévaluées mensuellement en équipe pluridisciplinaire. Ce suivi permet de rester vigilant et de prévenir les abus. L'informatisation de la prescription médicale dans le logiciel NETSoins permet d'inscrire la surveillance liée aux contentions aux plans de soins.

La mise en place, la surveillance et la réévaluation des contentions physiques passives font l'objet de protocoles formalisés qui n'intègrent pas les modalités d'enregistrement et de suivi sur NETSoins.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Poursuivre le développement des approches non médicamenteuses, alternatives à l'usage de la contention.	⇒ Fiche actions PE-403
Maintenir un cadre pour la mise en place et le suivi des contentions physiques passives et évaluer son respect.	⇒ Fiche actions PE-404

### 4.3. Défendre l'intimité et la singularité

La principe Humanitude « Respect de la singularité » comporte trois axes de travail : le respect du domicile et la citoyenneté, le respect de l'intimité et la sexualité, le respect du sommeil. Entre 2021 et 2025, les Résidences *Les Ligériennes* souhaitent poursuivre les actions engagées en faveur du respect du domicile et de l'intimité, de l'identité et de la citoyenneté, du sommeil.

#### 4.3.1. Respecter le domicile et l'intimité du résident

##### L'état des lieux :

Toutes les structures ont été reconstruites ou réhabilitées au cours des dernières années, ce qui permet d'offrir aux résidents des cadres d'hébergement adaptés à la grande dépendance, qui préservent l'intimité de chacun (chambre individuelle avec douche personnelle) tout en offrant des espaces collectifs conviviaux permettant l'accueil des proches.

Les chambres des résidents sont leurs domiciles personnels. Elles ne sont pas équipées de sonnettes. Les personnels y sont sensibilisés à travers le déploiement de la philosophie Humanitude.

Les résidents, sauf incapacité cognitive, disposent de leur propre clé pour fermer leur chambre. Chaque chambre est identifiée par un numéro, le nom et éventuellement la photo du résident si ce dernier le souhaite.

Les résidents peuvent décorer leur chambre à leur convenance avec des cadres, du petit mobilier ou tout autre objet personnel. Dans le cas du mobilier, les seules contraintes existantes sont celles de l'espace nécessaire au résident pour se mouvoir aisément dans son logement. Si nécessaire, l'agencement est réfléchi avec l'aide de l'ergothérapeute de l'établissement.

Le résident décide lui-même de laisser sa porte ouverte ou fermée lorsqu'il est dans son domicile. La déambulation de résidents désorientés ou un contexte médical particulier peuvent cependant induire ou s'opposer à son libre choix. Par ailleurs, et dans un souci d'intimité et de dignité, la porte est fermée pendant les soins.

L'établissement n'a plus de chambre double, mais il existe des chambres communicantes sur tous les sites, dédiées prioritairement aux couples qui le souhaitent.

Chaque résident hébergé à La Possonnière, Savennières et Saint Georges sur Loire a une boîte aux lettres personnelle dont lui-même ou sa famille détient la clé. La mise en place de boîtes aux lettres est également prévue sur les sites de Montjean sur Loire et Champtocé sur Loire.

##### Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Poursuivre et évaluer les mesures visant à respecter et faire respecter le domicile et l'intimité du résident.	⇒ Fiche actions PE-405

### 4.3.2. Respecter l'identité et la citoyenneté

#### L'état des lieux :

Le résident, en tant que citoyen, a le choix de conserver ses papiers d'identité, moyens de paiement et tout autre document. Dans la pratique, certains les confient à un proche ou à l'établissement. Les cartes vitales sont en majorité conservées par les infirmiers afin d'être rapidement accessibles pour les intervenants libéraux et les pharmacies, mais les résidents restent libres de les conserver. En cas de difficultés cognitives, la pertinence de la conservation des papiers et moyens de paiement est étudiée avec le responsable légal ou à défaut le référent familial.

Les résidents conservent leurs droits civiques et peuvent aller voter s'ils le souhaitent. Cependant, l'établissement ne dispose pas de ressources suffisantes pour les accompagner : les proches sont sollicités, les animateurs peuvent également mettre les résidents en relation avec des bénévoles. À l'approche des élections, les animateurs rappellent la possibilité d'établir une procuration et des représentants de l'état civil peuvent visiter les résidents. L'établissement n'organise pas le recueil systématique de la volonté des résidents provenant d'autres communes concernant leur lieu de vote.

Les personnels des Résidences *Les Ligériennes* respectent les convictions religieuses des résidents. L'établissement a le devoir de faciliter les conditions de l'exercice de la pratique religieuse souhaitée par le résident :

- les résidents peuvent recevoir librement la visite d'un représentant de leur confession ;
- un espace dédié peut être mis à disposition pour des célébrations. L'article 11 de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie précise : « ce droit à la pratique s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services. » ;
- un service religieux catholique est organisé sur chaque site par les bénévoles des aumôneries.

Les bénévoles des aumôneries signent la Charte des bénévoles de l'établissement. Une convention est signée entre le diocèse et les Résidences *Les Ligériennes*.

Le résident, en tant qu'individu, est libre de choisir des vêtements respectant son identité et sa dignité. Il dispose, dans son logement, de son propre placard. Selon ses capacités physiques et/ou cognitives, l'équipe peut lui conseiller, à lui-même ou ses proches, des vêtements adaptés. Lorsque les désirs et/ou habitudes du résident entrent en conflit avec les recommandations de l'équipe, un consensus est recherché. Si le résident n'est pas en capacité de choisir lui-même ses vêtements (déficit cognitif important), le choix est effectué par le soignant l'accompagnant lors de sa toilette et son habillage, avec ou non la recherche de son assentiment. Le personnel veille autant que possible à éviter les vêtements trop petits, abîmés, transparents... Le renouvellement des tenues du résident est de sa responsabilité, ou à défaut celle de ses proches ou de son tuteur. Si nécessaire, le référent soignant du résident fait état de ses besoins.

Le résident, en tant qu'individu, est libre d'exprimer ses opinions, ses satisfactions ainsi que ses réclamations (*cf. volet « Politique qualité & gestion des risques »*). Il peut également voter pour ses représentants lors du renouvellement du Conseil de la Vie Sociale et s'exprimer à travers eux.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Poursuivre et évaluer les mesures visant à respecter et faire respecter l'identité et la citoyenneté du résident.	⇒ Fiche actions PE-405

**4.3.3. Respecter le sommeil du résident**

**L'état des lieux :**

Les horaires de lever et de coucher sont libres. Les résidents ont toute liberté d'action en référence aux lois républicaines tout en respectant les contraintes de la vie en collectivité.

Dans le cadre de la démarche Humanitude, les groupes ressources ont engagé entre 2014 et 2019 des travaux autour du respect du sommeil, ce afin de repousser les contraintes de la collectivité.

Les besoins la nuit sont mieux évalués. Les passages dans les chambres lors des rondes ont été revus afin de diminuer leur impact sur le sommeil des résidents. Les personnes incontinentes ne sont plus réveillées par des vérifications de protections non pertinentes : l'étude a porté d'une part sur le recensement des résidents effectivement souillés pendant la nuit et d'autre part sur le choix des protections les plus adaptées à ces résidents la nuit (réflexion entre le niveau de confort et l'absence de réveil).

Les équipes ont été réorganisées afin de prendre en compte les horaires de lever des résidents : le petit déjeuner peut être servi par l'équipe de nuit pour les plus matinaux et jusqu'à 10 h environ, en chambre, salon ou salle à manger. En dehors d'un rendez-vous extérieur ou d'un traitement particulier devant être administré à heures fixes, les résidents ne sont pas réveillés pour les soins, ceux-ci sont reportés. Par ailleurs, un petit déjeuner trop tardif ou trop complet peut entraîner un manque d'appétit au déjeuner : selon la situation, le résident est réveillé ou le petit déjeuner allégé.

Les résidents sont également libres de faire une sieste s'ils le souhaitent dans la journée. Les équipes sont attentives à ce que cette sieste n'impacte pas les prises des repas et le sommeil nocturne.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Poursuivre et évaluer le travail engagé sur le respect du sommeil.	⇒ Fiche actions PE-402

**4.4. Vivre et mourir debout**

Tout au long de la vie, l'être humain vit avec le buste vertical, sauf pendant son sommeil. Cette particularité de l'être humain lui permet de construire et entretenir les relations aux autres, d'être en « Humanitude », c'est pourquoi la verticalité doit être préservée jusqu'au bout de la vie. Le prendre soin gérontologique est un prendre soin DEBOUT, au maximum des possibilités du résident.

Pour les Résidences *Les Ligériennes*, « vivre et mourir debout » c'est d'une part donner l'envie et l'opportunité au résident qui ne se lève pas seul de se tenir debout tous les jours et le plus longtemps possible, en lui offrant un soutien humain et/ou technique et en prévenant les situations pouvant lui ôter cette envie, d'autre part permettre au résident de rester digne jusqu'au bout de sa vie.

En cohérence avec cette vision, les Résidences *Les Ligériennes* ont défini quatre axes de travail :

- Pratiquer la verticalité ;
- Prévenir les chutes et accompagner le résident chuteur ou à risque ;
- Prévenir et soigner les affections favorisant le syndrome de glissement ;
- Accompagner la fin de vie.

#### 4.4.1. Pratiquer la verticalité

Le mouvement, la verticalisation et la marche maintiennent la santé et la qualité de vie. Dans son principe « Vivre et mourir debout », la philosophie Humanitude fixe un objectif de verticalisation de 20 minutes par jour si possible pour chaque résident, en fonction de sa condition physique.

##### L'état des lieux :

Au sein des Résidences *Les Ligériennes*, la verticalisation des résidents est une priorité dans l'accompagnement au quotidien. Les résidents sont systématiquement levés au fauteuil (roulants, coquilles, confort ou de chambre) en fonction de leur potentiel et de leur fatigabilité. Pour ce faire, les soignants disposent de matériel adapté à savoir :

- des rails plafonniers dans les chambres d'une partie des sites,
- des lève-personnes pour les autres résidences,
- des verticalisateurs sur tous les sites.



Le Comité de Pilotage Humanitude s'était fixé pour objectif de réduire le nombre de résidents en fauteuils roulants en salle à manger. L'expérience a été tentée sur les différents sites, cependant les résidents et les soignants n'ont pas souhaité poursuivre : les nombreuses manipulations engendrées étaient mal vécues par les résidents.

Les kinésithérapeutes libéraux interviennent régulièrement sur les différents sites et participent à la verticalisation des résidents, ainsi que l'ergothérapeute (accompagnement à la marche, choix du matériel technique d'aide à la mobilité, maintenance du matériel et des fauteuils)

La « manutention relationnelle » fait partie de la formation « Humanitude » de base des personnels soignants. Les professionnels apprennent également à mobiliser les résidents en toute sécurité, pour les résidents et eux-mêmes, dans le cadre des formations « PRAP SS » (prévention des risques liés à l'activité physique).

##### Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Permettre la verticalisation des résidents au moins 20 minutes par jour, en fonction de leurs capacités et état de santé.	⇒ Fiche actions PE-406

#### 4.4.2. Prévenir les chutes et accompagner le résident chuteur ou à risque

##### L'état des lieux :

Les moyens précités mis en œuvre pour la pratique de la verticalité participent à la prévention des chutes. À ces moyens s'ajoutent l'augmentation du temps d'activité physique pratiquée par l'association Siel bleu et l'aménagement des extérieurs (jeux d'adresse...).

Deux ergothérapeutes interviennent à temps plein partagé sur les différents sites, y compris au sein des unités d'accueil spécifiques (PASA, UPAD et accueil de jour) pour des réunions et activités. Elles participent à l'évaluation d'entrée, à la toilette évaluative et à l'adaptation des aides techniques. Elles animent entre autres des ateliers équilibre dans le cadre de la prévention des chutes et des ateliers de stimulation cognitive. Elles développent le lien avec les kinésithérapeutes, les orthoprothésistes et les revendeurs de matériel. Elles réévaluent les capacités des résidents selon l'évolution de leur état clinique, sur demande de l'équipe pluridisciplinaire. Elles participent à des entretiens avec les familles de résidents, notamment pour les résidents dits « chuteurs ».

Les évaluations des capacités du résident et du matériel utilisé (chaussage, aides techniques...), réalisées dès l'entrée par les ergothérapeutes, permettent de formaliser des temps dédiés à la marche dans le logiciel de soins. Cette traçabilité permet également aux médecins traitants d'être informés en temps réel.

La prévention et la gestion des chutes font l'objet de protocoles formalisés et validés par les médecins coordonnateurs. Leur respect par les professionnels n'a pas été évalué.

Des commissions des chutes sont en place sur chaque site. Elles réunissent 3 à 4 fois par an les référents soignants, l'ergothérapeute, le cadre de santé et le médecin coordonnateur du site. Elles permettent l'analyse des chutes déclarées dans le logiciel de soins et l'adaptation individuelle de l'accompagnement.

Une commission des chutes intersites est en cours de mise en place. Ses missions sont de favoriser l'harmonisation des pratiques entre les sites, d'actualiser et compléter les protocoles relatifs aux chutes en prenant en compte les apports de la philosophie Humanitude, de piloter la démarche commune de prévention des chutes et la politique de verticalisation.

Afin d'évaluer l'impact de sa politique de prévention et d'accompagnement, l'établissement suit annuellement des indicateurs inclus dans l'enquête « Flash » de l'Agence régionale de santé :

- le taux de résidents ayant chuté, dont ayant bénéficié d'un suivi individuel,
- le nombre de chutes sur l'année,
- le taux de chutes ayant entraîné une hospitalisation d'au moins 24 heures.

##### Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Poursuivre la politique de prévention des chutes et d'accompagnement adapté.	⇒ Fiche actions PE-406
Pérenniser le fonctionnement de la commission des chutes intersites.	
Développer les activités physiques adaptées sur tous les sites.	

### **4.4.3. Prévenir et soigner les affections favorisant le syndrome de glissement**

#### **L'état des lieux :**

##### Prévenir la douleur et accompagner le résident souffrant

Nier la douleur de l'autre, ne pas la prendre en compte, la sous-évaluer, c'est attaquer sinon la dignité de la personne, tout au moins les composantes principales de la dignité ressentie, l'intégrité physique et l'intégrité psychologique. La douleur, parce qu'elle engendre la crainte, est un puissant destructeur de la relation humaine.

Un comité de lutte contre la douleur (CLUD) intersites est en place depuis 2010. Il est présidé par un médecin titulaire du DU « Douleur, soins de support et soins palliatifs » et réunit une fois par an, hors groupes de travail, des professionnels de chaque site, dont des soignants référents, les médecins coordonnateurs et les psychologues. Le partage d'expérience entre sites, notamment les actions de communication et la poursuite d'évaluation des pratiques, permettent de développer une vigilance contre la douleur.

Le CLUD pilote les actions liées à la prévention, l'évaluation et la prise en soin de la douleur physique. Plus récemment, un travail a aussi été engagé sur la prévention, le dépistage et la prise en soin de la dépression. Cette action est à poursuivre, et plus largement des actions relatives aux douleurs psychiques dans leur ensemble sont à entreprendre.

Des techniques non médicamenteuses ont été développées et sont à maintenir : l'utilisation de techniques spécifiques (position canoé...), l'aromathérapie, l'utilisation des espaces Snoezelen, le toucher-massage...

La formation des soignants sur l'évaluation de la douleur et ses accompagnements est continue. Une aide-soignante a débuté en 2019 le DU « Douleur, soins de support et soins palliatifs ».

Des partenariats existent avec les acteurs locaux : consultation douleur du CHU d'Angers, EMASP, HAD, autres CLUD.

Des efforts sont à engager pour améliorer la traçabilité des évaluations de la douleur physique (EVS, Algoplus...) dans le dossier de soins informatisé.

##### Prévenir et soigner les escarres

Le risque de constitution d'une escarre est évalué à travers le risque de dénutrition, les pathologies et les capacités fonctionnelles du résident, et fait partie d'un dépistage systématique à l'entrée (score de Braden intégré au logiciel NETSoins) et renouvelé en cas de besoin. Outre la grille d'évaluation, le logiciel NETSoins permet également de suivre les escarres constituées.

Le protocole de prévention et de soins des escarres a été révisé en 2019 et présenté en Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN) en 2020. Son application n'a pas été évaluée.

Deux infirmiers ont suivi une formation « Plaies et cicatrisation » au CHU d'Angers. Une infirmière obtiendra en 2021 un DU sur le même thème. Ses compétences seront mises au services des différents sites (interventions diverses auprès des équipes). Par ailleurs, un laboratoire a réalisé en 2019 une formation sur les différents types de pansements auprès de l'ensemble des infirmiers.

L'établissement a signé un contrat avec un prestataire pour la location de matériel adapté à la prévention et à la prise en soins des escarres, ce qui permet de répondre aux besoins urgents. L'ergothérapeute intervient dans le choix du matériel et les conseils à l'installation. La diététicienne est impliquée à travers ses actions envers les résidents dénutris ou à risque de dénutrition.

### Prévenir et soigner la dénutrition

Une diététicienne intervient sur les différents sites pour la prévention de la dénutrition et le suivi des poids des résidents. Elle travaille en partenariat avec les équipes soignantes et l'équipe des cuisines.

Un comité de liaison alimentation nutrition (CLAN) intersites existe depuis 2011. Présidé par un médecin coordonnateur, il réunit une fois par an, et entre autres fonctions, la diététicienne, au moins un référent soignant par site et un représentant de la cuisine centrale. Son rôle est d'assurer un pilotage des démarches de prévention de la dénutrition, et par extension de la prévention des escarres et de la mise en œuvre de l'hygiène bucco-dentaire. Il fait le bilan des actions réalisées et planifie les actions à venir.

Une procédure relative à la prévention, au dépistage et à la prise en soins de la dénutrition est diffusée. Elle s'accompagne d'outils d'évaluation et d'un protocole d'enrichissement alimentaire. La surveillance des critères de dénutrition est organisée. Un travail a été réalisé sur la mise en place du suivi bucco-dentaire. Il inclut la formation de référents dentaires sur chaque site et l'élaboration d'une procédure. En cas de dénutrition, une restauration complémentaire est proposée la nuit selon les besoins.

Le temps du repas est abordé comme un moment privilégié, et ce thème a été développé avec les groupes ressources de Savennières et La Possonnière. Un recueil des goûts et des non-goûts est effectué. Les Résidences *Les Ligériennes* ont intégré le programme porté par l'ACEP 49 « Sens et papilles », dans un but de restauration durable, de manger mieux et dans le respect des produits, du plaisir et de la nutrition.

Le logiciel NETSoins a permis aux référents de mettre à jour dans les plans de soins les spécificités alimentaires de chaque résident. La surveillance des prises hydriques peut être réalisée sur le logiciel NETSoins.

### Prendre en compte l'hygiène bucco-dentaire

Il s'agit de la toilette de la bouche et des dents ou prothèses dentaires, hors soins médicaux. Elle fait partie intégrante de la toilette quotidienne mais sa réalisation et sa fréquence doivent être adaptées en fonction du résident.

Des référents dentaires sont formés sur chaque site. Ils constituent depuis 2019 un groupe de travail intersites, dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques entre les sites, partager et développer des outils. La formation des référents est à poursuivre et le fonctionnement du groupe à pérenniser.

L'hygiène bucco-dentaire fait l'objet de protocoles formalisés. Ils ont été actualisés fin 2019 par le groupe de travail intersites, présentés en CLAN début 2020, amendés et validés.

### Maitriser le risque infectieux

Les EHPAD hébergent et réunissent dans des espaces collectifs des personnes âgées, fragilisées, et donc particulièrement sensibles aux infections. C'est pourquoi maitriser le risque infectieux est un objectif important.

Au Résidences *Les Ligériennes*, la maîtrise de ce risque passe par son analyse (renseignement de l'auto-évaluation du GREPHH<sup>18</sup>), le respect des règles d'hygiène par les professionnels mais aussi par les visiteurs, une reconnaissance rapide des signes cliniques des pathologies infectieuses, des campagnes de vaccination antigrippale, la mise en place de protocoles sanitaires...

L'établissement appuie sa démarche sur une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH), intégrant des référents de chaque site, et bénéficie de l'expertise d'un réseau local d'hygiène (*cf. volet « Politique qualité & gestion des risques »*).

#### Maitriser le circuit des médicaments et prévenir le risque iatrogène

Des audits du circuit du médicament sont réalisés sur tous les sites, à l'aide d'un outil validé par l'ARS des Pays de la Loire. Par ailleurs, ce thème a fait l'objet d'une visite de l'ARS sur le site de Savennières en 2019. Les audits et la visite ont donné lieu à un plan d'actions en cours.

Le circuit du médicament fait l'objet de plusieurs protocoles et outils validés par les médecins coordonnateurs, dont une liste des médicaments à prescrire préférentiellement et un protocole relatif aux médicaments à formes modifiables.

Les prescriptions sont rédigées par les médecins directement dans les dossiers de soins informatisés, sur site ou à distance via un accès personnel avec mot de passe, et non retranscrites. Le logiciel de soins dispose d'une aide à la prescription.

La délivrance est assurée par quatre pharmacies de ville liées par convention à l'établissement. Les préparateurs, sous la responsabilité des pharmaciens libéraux, assurent le transport des produits entre les officines et les sites, ainsi que la préparation hebdomadaire des piluliers sur site. La préparation des sirops, des gouttes et des injectables est assurée par les infirmiers au quotidien, de même que les ajustements de thérapeutiques en cours de semaine.

Les médicaments sont stockés dans des locaux dédiés dont les accès sont sécurisés sur les sites de Champtocé, Montjean et Saint Georges sur Loire. Sur les sites de La Possonnière et Savennières, les locaux sont partiellement mixtes avec les salles de soins mais les armoires de stockage sont munies de clés. Une réflexion pour rendre indépendant le local pharmacie de La Possonnière est en cours. Cette sécurisation nécessite la réalisation de travaux. Les dates de péremption des produits sont contrôlées.

La gestion des produits stupéfiants, des produits thermosensibles et des médicaments multidoses est organisée. Les produits stupéfiants sont stockés dans des coffres dont les clés et/ou codes sont conservés par les infirmiers. Les produits thermosensibles sont stockés dans des réfrigérateurs, à l'intérieur des locaux pharmacie. Les infirmiers disposent de thermomètres pour en contrôler la température et de fiches de traçabilité.

L'administration est individuelle et organisée. Elle est réalisée en priorité par les infirmiers ou par les aides-soignants ou aides médico-psychologiques sous la responsabilité des infirmiers. Une liste des personnels habilités est tenue par les cadres de santé sur les sites ne pouvant garantir la disponibilité permanente d'un infirmier ou d'un aide-soignant pour l'administration. Elle est établie sur la base



<sup>18</sup> Groupe d'évaluation des pratiques en hygiène hospitalière

d'une participation à une sensibilisation préalable au risque d'erreur médicamenteuse. Au regard du « turn over » des professionnels, notamment lors des remplacements estivaux, une organisation est à mettre en place afin de réaliser régulièrement ces sensibilisations et actualiser plus souvent cette liste.

La lutte contre la iatrogénie doit rester une priorité. Elle inclut par exemple la diminution des prescriptions de psychotropes, et notamment des neuroleptiques, et la surveillance de la fonction rénale des résidents. Par ailleurs, l'établissement suit, à travers le rapport annuel d'activité médical (RAMA) et l'enquête « Flash » de l'Agence Régionale de Santé, le nombre de résidents sous antalgiques, sous benzodiazépine à demi-vie longue, et dont les prescriptions comptent plus de 10 molécules différentes.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Reconnaître les signes de souffrance physique et psychique chez un résident, tout au long du séjour.	⇒ Fiche actions PE-407
Poursuivre le travail engagé sur la prévention et la prise en soin de la douleur physique.	
Développer les actions de lutte et de gestion des douleurs psychiques.	
Poursuivre le développement des techniques non médicamenteuses de prévention et prise en soin des douleurs physiques et psychiques.	
Prévenir l'apparition d'escarres au sein des Résidences <i>Les Ligériennes</i> .	⇒ Fiche actions PE-408
Prendre en soins les escarres constituées.	
Poursuivre les actions de lutte contre la dénutrition.	⇒ Fiche actions PE-409
Développer la prise en compte de l'hygiène bucco-dentaire.	
Maitriser le risque infectieux.	⇒ Fiche actions PE-303
Poursuivre le travail de sécurisation du circuit du médicament.	⇒ Fiche actions PE-410
Prévenir le risque iatrogène.	

**4.4.4. Accompagner la fin de vie**

**L'état des lieux :**

Le contrat de séjour remis à l'entrée dans l'établissement est annexé d'un formulaire de déclaration de la personne de confiance, d'un formulaire de rédaction des directives anticipées (basé sur le modèle national) et d'un formulaire de recueil des souhaits en cas de décès. Ces documents, lorsqu'ils sont renseignés, sont intégrés au dossier informatisé du résident et consultables par tous les personnels soignants. L'établissement met en œuvre les moyens en sa possession pour respecter le mieux possible les souhaits exprimés par le résident.

Les proches sont accueillis dans les résidences à toute heure. Des dispositions peuvent être prises afin de faciliter leur présence auprès de leur parent en fin de vie (mise à disposition de boissons, collations, assises supplémentaires...).

La continuité des soins est assurée, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :

- chaque site bénéficie d'une présence infirmière quotidienne, avec une amplitude de 10 à 13,25 heures en journée, y compris les week-ends et jours fériés,
- une permanence des soins est assurée la nuit par deux soignants sur chaque site,
- les médecins traitants des résidents ont la possibilité, s'il ne leur est pas possible de se déplacer, de consulter et renseigner le dossier de soins informatisé du résident depuis leur cabinet,
- en cas d'urgence, un protocole permet d'appeler la régulation.

Trois médecins généralistes, dont le président du CLUD qui est titulaire d'un DU « Douleurs et soins palliatifs », interviennent sur les sites en tant que médecins coordonnateurs. Ils encouragent la rédaction de prescriptions anticipées consultables dans le dossier de soins informatisé.

Des référents thématiques sont identifiés sur chaque site et formés à l'accompagnement de la fin de vie. L'établissement souhaite poursuivre ces formations.

Des partenariats sont formalisés par convention avec un service d'hospitalisation à domicile et une équipe mobile d'accompagnement en soins de support et palliatifs. Ces partenaires sont sollicités et des rencontres avec l'équipe, et parfois les proches, sont organisées en fonction des besoins.

Les psychologues de l'établissement peuvent intervenir auprès des résidents en fin de vie et/ou de leurs proches, à leur demande ou sur proposition de l'équipe. La souffrance psychique de l'équipe elle-même est prise en compte et peut donner lieu à des groupes de paroles et/ou des échanges en équipe pluridisciplinaire.

Les convictions religieuses des résidents sont respectées : ils peuvent recevoir des représentants du culte de leur choix.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Améliorer l'accompagnement du résident en fin de vie et de ses proches.	⇒ Fiche actions PE-407
Reconnaître les signes de souffrance physique et psychique chez un résident en fin de vie.	
Promouvoir la rédaction des directives anticipées et la désignation de la personne de confiance.	
Favoriser la continuité des soins.	

**4.5. Prôner l'ouverture vers l'extérieur**

Autour du principe Humanitude « Ouverture vers l'extérieur », les Résidences *Les Ligériennes* ont défini trois axes de travail :

- Favoriser les regards extérieurs en encourageant la participation des proches à la vie des résidents et de l'établissement, et en ouvrant les portes aux personnes externes (bénévoles, professionnels libéraux, stagiaires) ;
- Entretenir les liens familiaux, et avec l'entourage proche du résident en général ;
- Entretenir les liens sociaux et culturels, en organisant des activités hors des résidences ou en invitant la culture à l'intérieur des résidences.

### 4.5.1. Favoriser les regards extérieurs

#### L'état des lieux :

##### Encourager la participation des proches

Les proches sont sollicités pour participer aux réunions d'information concernant les orientations et les évolutions de l'établissement, aux repas annuels des familles, et si nécessaire à l'élaboration du projet personnalisé du résident. Les repas des familles rencontrent un vif succès mais le nombre de proches participants aux réunions d'information reste insuffisant.

Du côté du CVS depuis 2022 : appels à candidatures réguliers sur les sièges vacants, nouvelle composition conforme au décret émis en 2023, adresse mail dédiée pour échanger avec les représentants des familles, réclamations systématiquement présentées en CVS, panneaux d'affichage dédiés...

Le Conseil de la Vie Sociale vise à faciliter les échanges avec les familles et proches et à aborder des problématiques inhérentes aux relations entre les résidents, les proches et les professionnels. Les représentants sont cependant peu sollicités et les postes laissés vacants après un départ sont difficiles à pourvoir, faute de candidats.

Les proches peuvent exprimer leur satisfaction ou réclamations à travers les enquêtes menées périodiquement et les fiches de communication disponibles sur les sites. Les enquêtes font l'objet de rapports présentés en CVS et consultables sur les sites. Les réclamations et remerciements font l'objet de bilans quantitatifs dans le rapport annuel d'activité, sans exposition préalable en CVS.

##### Recourir à des bénévoles

Les bénévoles représentent le lien social avec l'extérieur. Ils apportent écoute et disponibilité auprès des résidents et ont de ce fait une place importante au sein des EHPAD.

Une équipe de bénévoles œuvrent sur chaque site. Ces bénévoles signent une charte du bénévolat. Ils s'engagent à respecter les choix des résidents et à respecter le règlement de fonctionnement des Résidences *Les Ligériennes*. Ils participent activement aux différentes sorties et activités collectives.

Le nombre de bénévoles est encore à ce jour très réduit.

##### Faciliter l'intervention de professionnels extérieurs

Les Résidences *Les Ligériennes* accueillent des professionnels extérieurs en leur sein. Il s'agit :

- de professionnels intervenant directement ou non dans la prise en soins des résidents (médecins généralistes, pharmaciens et préparateurs, masseurs-kinésithérapeutes, podologues-pédicures, orthophonistes, fournisseurs de matériel médical...),
- de professionnels intervenant pour l'image de soi des résidents (coiffeurs, esthéticiens...),
- de professionnels de la formation, y compris les représentants des écoles dont dépendent les stagiaires accueillis dans les résidences,
- de prestataires divers (fournisseurs de produits, entreprises de maintenance, bureaux de contrôles...),
- de représentants des organismes officiels (visiteurs ARS, commissions de sécurité...).

Des réunions et formations inter-établissements sont également organisées, permettant la présence de professionnels d'autres structures.

Une commission de coordination gériatrique est en place depuis 2012. Préalablement inter-établissements, elle est devenue intersites suite aux fusions administratives des résidences constituant *Les Ligériennes*. La commission se réunit une fois par an. Les médecins coordonnateurs invitent les intervenants libéraux à la préparation et l'animation de la commission.

La majorité des médecins traitants ont signé le contrat de coordination des professionnels de santé libéraux intervenant en EHPAD. La signature par tous les intervenants, dont les kinésithérapeutes, reste un objectif à atteindre.

Les intervenants médicaux et paramédicaux sont invités aux réunions pluridisciplinaires selon le sujet abordé.

Le résident peut choisir les professionnels extérieurs intervenant dans sa prise en soins et sa vie sociale. Les rendez-vous au sein des résidences avec les coiffeurs, esthéticiens et autres professionnels de l'esthétique sont organisés par l'équipe d'animation, à la demande du résident ou de ses proches. Les Résidences *Les Ligériennes* mettent à disposition des coiffeurs des espaces dédiés sur tous les sites.

Les autres professionnels sont accueillis par les responsables de services concernés.

Accueillir et encadrer des stagiaires

L'établissement reçoit des stagiaires de formations diverses (soins, administration, cuisine...). Leur accueil est organisé. À l'administration et dans les services logistiques, il est effectué par le responsable du service. De même, les élèves psychologues sont accueillis par les psychologues de l'établissement. L'accueil des élèves infirmiers et aides-soignants est organisé sur chaque site par un référent stagiaire, qui établit les plannings et désigne un ou plusieurs tuteurs parmi l'équipe du site. Le référent accueille les stagiaires et leur remet le livret d'accueil du personnel et des stagiaires.

Des conventions sont signées avec les institutions. Les agents chargés du tutorat sont formés à cet effet. Des évaluations sont effectuées à mi stage et en fin de stage avec le stagiaire.

Les établissements et les personnels sont sollicités pour participer à des interventions, conférences, cours, jury et échanges.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Encourager la participation des proches.	
Améliorer la communication entre les proches et l'établissement.	⇒ Fiche actions PE-411
Développer la participation des bénévoles au sein de chaque structure.	⇒ Fiche actions PE-412
Faciliter l'intervention des professionnels extérieurs.	
Pérenniser l'organisation permettant d'accueillir et encadrer des stagiaires.	⇒ Fiche actions PE-413

#### 4.5.2. Entretenir les liens familiaux

##### L'état des lieux :

Les Résidences *Les Ligériennes* offrent aux résidents et à leurs proches divers moyens d'entretenir leurs liens, physiquement ou à distance.

Les structures ont développé l'accueil des proches au regard de leurs possibilités architecturales. Outre les chambres des résidents, des lieux permettant le respect de l'intimité, dont au moins un « salon des familles » par site, sont à disposition des résidents et de leurs proches, quel que soit le moment de la journée. Les salons peuvent être réservés pour des retrouvailles en famille ou entre amis. Ce service est régulièrement utilisé, notamment pour les anniversaires. Il n'existe pas de lieu de rencontre dédié dans les unités pour personnes âgées désorientées.

En dehors de situation d'urgence sanitaire telle que la pandémie de Covid-19 en 2020, il n'y a aucune restriction aux visites : seul le résident peut signifier son refus de recevoir des proches. Les horaires sont libres. L'entourage est informé des moments de soins et des horaires des repas, il est libre de venir ou non. En cas d'affection contagieuse, les proches sont invités à reporter leur visite. Ils peuvent cependant choisir de voir leur parent en respectant les mesures d'hygiène en place.

Des boîtes aux lettres sont à la disposition des résidents pour pouvoir envoyer et recevoir du courrier.

Les chambres sont équipées de prises téléphonique et Internet. Le résident sollicite l'opérateur de son choix afin de faire installer le téléphone et Internet dans sa chambre.

La couverture WI-FI actuelle des résidences ne permet pas de donner un accès Internet personnel et sécurisé à toutes les personnes hébergées. Afin de pallier ce problème, l'établissement a lancé un projet visant à mettre en place un portail captif Internet et une couverture WI-FI publique (*cf. volet « Orientations stratégiques et Système d'information »*). Cet objectif prioritaire facilitera la communication avec l'extérieur, notamment pour les résidents en hébergement temporaire.

Par ailleurs, dans le cadre du confinement lié à la Covid-19, l'établissement a développé des moyens de communication distants (appels vidéo, Skype, gazette...), grâce à l'importante mobilisation des professionnels, notamment les animateurs, les psychologues et l'ergothérapeute. Une réflexion est à mener afin de pérenniser ces moyens de communication sans nuire à l'animation d'autres activités.

##### Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Offrir un cadre de vie accueillant permettant de recevoir librement.	⇒ Fiche actions PE-411
Faciliter la communication distante entre les résidents et l'extérieur.	
Mettre en place un portail captif Internet respectueux de la réglementation (WI-FI public).	⇒ Fiche actions PE-210

### 4.5.3. Entretenir les liens sociaux et culturels

#### L'état des lieux :

Les animateurs des Résidences *Les Ligériennes* organisent des sorties individuelles ou en petits groupes pour les résidents (magasins, marchés, restaurants...). Ils se rencontrent afin de proposer des activités communes favorisant l'ouverture sur l'extérieur, en intersites.

Des échanges intergénérationnels ont lieu, en lien avec les écoles des communes d'implantation, les centres de loisirs et les relais d'assistantes maternelles.

Les personnes âgées de la commune peuvent venir déjeuner dans l'établissement, participer aux animations, venir à l'office religieux.

L'accès à la presse est facilité par l'adhésion de l'établissement à la presse écrite quotidienne. Des livres sont en libre accès sur tous les sites. Des gazettes internes à l'attention des résidents ont été tenues sur certains sites, mais toutes n'ont pas été pérennes.

Toutes les chambres sont équipées d'une prise de télévision et d'une prise pour le téléphone. Des téléviseurs sont installés dans toutes les chambres sur le site de Saint Georges sur Loire, dans les salons sur les autres sites.

Les sorties culturelles (cinéma, théâtre, musée...) sont difficiles à mettre en œuvre. Les animateurs projettent des films et des reportages en salles d'animation. Une exposition de photographies a été organisée dans le hall d'accueil du site *Art&Loire*. Des chorales et troupes de théâtre interviennent régulièrement.

Le projet de déployer un WI-FI public (*cf. partie 4.5.2*) sera également un atout pour favoriser les activités sociales et culturelles, notamment pour les résidents qui refusent de participer aux activités collectives. Les résidents sont libres d'amener un ordinateur dans leur chambre s'ils le souhaitent.

#### Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Développer les partenariats et activités favorisant les contacts avec l'extérieur.	⇒ Fiche actions PE-412
Développer les ressources et activités permettant de faire entrer la culture dans les résidences.	
Rédiger un journal trimestriel à destination des résidents et des familles.	⇒ Fiche actions PE-205

## 4.6. Assurer les bonnes conditions de vie des résidents

Le principe Humanitude « Lieu de vie, lieu d'envies » aborde les moyens mis en œuvre pour mettre de « l'ambiance » dans la vie des résidents (l'animation), le cadre de vie du résident, les repas, la liberté d'aller et venir et de recevoir. Autour de ce principe, les Résidences *Les Ligériennes* ont défini trois axes de travail pour 2021-2025 :

- Animer le quotidien du résident ;
- Favoriser le plaisir de manger ;
- Garantir la liberté d'aller et venir.

### 4.6.1. Animer le quotidien du résident

#### L'état des lieux :

Les Résidences *Les Ligériennes* dispose d'une équipe d'animation qu'elles ont renforcée au cours des dernières années. Elle est aujourd'hui composée de 5 animateurs répartis comme suit :

- 1 animateur pour la Résidence *Les Hauts du Château*,
- 1 animateur pour la Résidence *Landeronde*,
- 1 animateur pour la Résidence *Émile Duboys d'Angers*,
- 1 animateur pour la Résidence *Le Havre Ligérien*,
- 2 animateurs pour la Résidence *Art&Loire*.

Le personnel soignant participe aux animations : création d'activités de type Montessori, mise à disposition de matériels, accueil des bénévoles.

Le recrutement de nouveaux animateurs depuis 2020 a permis de pallier positivement les absences d'animateurs titulaires.

Chaque animateur, au regard des résidents accueillis au sein de la résidence où il est affecté, élabore un projet d'animation annuel. Les projets sont présentés et discutés en équipe d'animation avec les cadres de santé et l'association « Animation *Les Ligériennes* » qui gèrent les ressources dédiées à l'animation aux résidences *Art&Loire*, *Landeronde* et *Le Havre Ligérien*. Les familles sont conviées à l'assemblée générale de l'association et peuvent ainsi discuter les différents projets. Le projet d'animation de la résidence *Émile Duboys d'Angers* est présenté aux bénévoles de l'association VMEH.

Les objectifs généraux et communs de tous les projets d'animation sont les suivants :

- Favoriser l'insertion du nouveau résident dans son nouveau domicile ;
- Aider les résidents à se faire connaître et reconnaître par les autres résidents ;
- Aider au repérage spatio-temporel des résidents (unité de lieux et de temps pour certains ateliers, ateliers mémoires...) ;
- Favoriser l'expression collective et individuelle (groupe de parole, lecture des journaux) ;
- Rompre l'isolement en favorisant des activités ouvertes sur l'extérieur (participation à des activités culturelles proposées aux habitants de la commune, repas des aînés) ;
- Permettre aux familles de participer à l'animation (repas des familles, après-midi dansant, après-midi crêpes, bûche glacée...). Des bénévoles interviennent régulièrement dans différents ateliers ;

- Donner aux résidents les moyens de s'exprimer autrement que par la parole (médiation animale, atelier Snoezelen) ;
- Contribuer au maintien du niveau d'autonomie des résidents (ateliers équilibre, gymnastique douce).

Les projets d'animation respectent le rythme et le libre choix de chacun. Des activités individualisées peuvent être proposées en fonction des possibilités organisationnelles des différents sites.

Les animateurs ont été formés à l'animation en Humanitude afin de redonner du sens à leurs actions et de créer une véritable dynamique sociale.

Les soignants sont progressivement formés à l'animation (Assistant de Soins en Gériatrie, Montessori), l'utilisation des espaces Snoezelen, la médiation animale...

Les personnes les plus dépendantes bénéficient de la médiation animale, de temps individualisés en chambre (toucher-massage...), d'ateliers sensoriels.

Les activités de vie quotidienne des résidents en UPAD restent insuffisantes : le niveau cognitif de ces résidents est très altéré et les personnels soignants de ces unités sont peu disponibles pour les activités individualisées.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Favoriser le travail en commun entre les animateurs.	⇒ Fiche actions PE-412
Développer les activités individualisées pour tous les résidents.	
Mener une réflexion sur l'isolement volontaire de certains résidents.	
Favoriser les activités de vie quotidienne ou stimulation cognitive en UPAD.	

**4.6.2. Favoriser le plaisir de manger**

**L'état des lieux :**

Les repas sont confectionnés par les cuisiniers de l'établissement, dans la cuisine centrale de la Résidence *Art&Loire*, puis livrés en liaison chaude, matin et soir, y compris les week-ends et jours fériés.

Une commission restauration est en place. Sa composition et son fonctionnement ont été révisés en 2020 : elle réunit désormais, toutes les 8 semaines environ, cinq résidents, la diététicienne, un agent d'hôtellerie et/ou de soins par site, le responsable de la cuisine centrale et un cuisinier, un cadre de santé, une infirmière référente au CLAN et un animateur. Outre la validation des menus, elle a pour objectif l'évaluation des prestations offertes et la prise en compte des remarques formulées par les personnes accueillies, notamment grâce aux cahiers à disposition dans les salles à manger. Elle fixe également le calendrier des repas à thème organisés sur tous les sites.

Les menus sont établis pour 12 semaines, ce qui facilite la diversité et le respect de la saisonnalité. Ils sont diffusés à la semaine et réécrits quotidiennement sur des ardoises ou des tableaux, près des entrées des salles à manger. Les résidents dont les capacités de mastication et/ou de déglutition nécessitent des textures adaptées ont exactement les mêmes menus que les autres résidents : ce sont les plats du jour qui sont hachés et/ou mixés selon les besoins.

Tous les cuisiniers ont suivi une formation sur la cuisine « évolutive et alternative », ce qui a permis de modifier les modes de préparation en cuisine, en introduisant notamment les cuissons à basse température qui préservent mieux la tendreté des produits, et de tester de nouvelles recettes avec des légumineuses comme sources de protéines.

En juin 2020 s'est mise en place une nouvelle organisation d'achats au sein de l'établissement, permettant d'introduire davantage d'aliments issus de l'agriculture biologique, comme le prévoit la loi « Égalim » (cf. volet « Orientations stratégiques et Système d'information »).

Sauf restriction physique et/ou psychique, les repas principaux sont pris en salle à manger. Les résidents peuvent choisir de prendre le petit déjeuner dans leur chambre, en salle à manger ou dans des petits salons selon les sites.

Les salles à manger sont aménagées de façon conviviale, avec du mobilier adapté, en respectant le plus possible le choix des résidents concernant leur place et leurs compagnons de table. Les affinités sont prises en compte lors des révisions des plans de table.

Les repas durent environ 45 minutes. Le rythme des résidents est respecté : plusieurs restent à table plus longtemps. Tous les plats sont livrés dans les offices et/ou salles à manger avant les repas et maintenus à température. Ils sont servis les uns après les autres, en assiette, ou en contenants individuels (ramequins, coupelles, petites assiettes) pour les entrées et les desserts, y compris pour les résidents en textures adaptées.

Des aides matérielles (vaisselle ergonomique, pichets plus petits...) et humaines sont mises en place pour s'adapter aux capacités des résidents. Une réflexion engagée sur la possibilité du manger-mains n'a pas aboutie à ce jour mais il existe des initiatives de soignants avec les moyens actuels.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Poursuivre les démarches existantes en faveur du plaisir de manger.	⇒ Fiche actions PE-409
Développer le manger-main en UPAD.	

**4.6.3. Permettre aux résidents d'aller et venir librement**

La liberté d'aller et venir est un principe de valeur constitutionnel, qui reconnaît à l'individu le droit de se mouvoir et de se déplacer d'un endroit à l'autre. L'article 8 de la « Charte des droits et libertés de la personne âgée », telle qu'introduite par l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, garantit au résident le droit à son autonomie et la possibilité de circuler librement.

**L'état des lieux :**

La liberté d'aller et venir dans nos établissements est contrainte pour des raisons sécuritaires : errance pathologique, protection de la personne. Les résidents ne présentant pas de pathologie cognitive sont libres d'aller et venir dans l'établissement comme à l'extérieur, sans contrainte horaire et en toute autonomie. Il leur est simplement demandé d'informer les équipes soignantes en cas de sortie et/ou absence au repas ou en hébergement.

Les accès des résidences sont sécurisés par des digicodes. Les codes sont affichés à l'attention des résidents autonomes et des visiteurs.

Les résidences *Art&Loire*, *Les Hauts du Château* et *Le Havre Ligérien* disposent d'unités sécurisées pour des résidents déambulant et ayant des troubles cognitifs nécessitant la présence quasi constante d'un personnel soignant (cf. partie 4.2.1). L'admission en UPAD permet de réduire l'usage des contentions chimiques tout en laissant la liberté d'aller et venir à l'intérieur d'un espace restreint mais sécurisé. Les critères d'entrée et de sortie des UPAD sont précisés dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Des restrictions existent pour des résidents identifiés à risque de fugue et susceptibles de se mettre en danger. Elles font l'objet d'évaluations régulières en équipe pluridisciplinaire et sont notifiées dans une annexe au contrat de séjour signée par le résident et/ou son représentant légal. Des alternatives sont utilisées, notamment le port de bracelets anti-fugue.

Les résidents accueillis au sein des Résidences *Les Ligériennes* ont la possibilité de changer de site pour un rapprochement familial ou par choix personnel. Ce choix est étudié avec le résident, son entourage et l'équipe pluridisciplinaire, piloté par le cadre de proximité.

L'établissement a mis en œuvre des moyens nécessaires pour faciliter les déplacements et le repérage des résidents et des visiteurs : toutes les résidences répondent aux normes d'accessibilité relatives au handicap, les signalétiques ont été révisées sur tous les sites, des secteurs ou quartiers sont identifiés sur tous les sites avec des codes couleurs différents. Des noms ont été donnés aux quartiers sur quatre des sites, afin d'insister sur la notion de lieu de vie où l'on soigne et non structure hospitalière. Certains extérieurs restent peu praticables en fauteuil roulant.

**Les nouveaux objectifs pour 2021-2025 :**

Définition de l'objectif :	Moyens / Fiche actions :
Mener une réflexion globale sur la liberté d'aller et venir au sein des Résidences <i>Les Ligériennes</i> .	⇒ Fiche actions PE-414
Mener une réflexion globale sur l'accessibilité au sein des Résidences <i>Les Ligériennes</i> .	

### FICHE ACTIONS PE-401

#### VALORISER L'ACCUEIL POUR FACILITER LE CONSENTEMENT

<b>Objectifs principaux :</b>	Développer les moyens de découvrir l'établissement. Améliorer l'accueil du résident et de ses proches lors de l'entrée. Mener une réflexion sur la place des intervenants libéraux dans l'accueil du résident.				
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025				
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins				
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Équipe pluriprofessionnelle, responsable de communication, équipe qualité				
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Professionnels chargés des admissions, équipes de soins et d'animation, intervenants libéraux				
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Site Internet (assistance du prestataire)				
ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL					
	2021	2022	2023	2024	2025
Mener une réflexion sur les possibilités d'une visite virtuelle des structures sur le site Internet.					
Développer les visites de préadmission par un représentant de l'équipe soignante avant l'entrée du résident, en vue de recueillir son consentement et de s'assurer de la pertinence de son entrée.					
Élaborer une procédure d'entrée et de sortie des UPAD.					
Mener une réflexion sur la possibilité d'un état des lieux à l'entrée du résident (responsabilité civile).					
Revoir les modalités de présentation du référent et de ses missions lors de l'accueil du résident.					
Harmoniser les modalités d'accueil des résidents sur l'ensemble des sites et actualiser la procédure liée.					
Systematiser et pérenniser sur tous les sites une rencontre entre le résident, ses proches, le médecin coordonnateur, le médecin traitant, le cadre de santé, le psychologue et le référent soignant.					
Organiser un temps d'échange IDE/Médecin coordonnateur dédié à l'accompagnement en hébergement temporaire (parcours du résident pendant le séjour).					
[AJOUT] Créer un document dédié aux résidents, clair et adapté, avec le quotidien, les services disponibles...					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Visites virtuelles intégrées sur le site Internet.</li> <li>➤ Taux de nouveaux résidents ayant été visités avant leur entrée.</li> <li>➤ Procédure d'entrée et sortie d'UPAD validée et diffusée.</li> <li>➤ Procédure d'accueil commune validée et diffusée.</li> <li>➤ Nombre de rencontres résident/familles/soignant en post admission.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

**FICHE ACTIONS PE-402**
**CONNAITRE ET S'ADAPTER POUR UN ACCOMPAGNEMENT PLUS PERSONNALISÉ**

<b>Objectifs principaux :</b>	Poursuivre l'élaboration et la réévaluation régulière des PAP. Pérenniser la réalisation, le suivi et la réévaluation des toilettes prescrites. Mener une réflexion sur la place des intervenants libéraux. Poursuivre le travail d'adaptation aux rythmes de vie des résidents et le travail engagé sur le respect du sommeil.				
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025				
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins				
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Comité de pilotage HQ, groupes ressources Humanitude				
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Équipes de soins et d'animation, intervenants libéraux				
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Comité NETSoins				
<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>					
Mettre en place un bilan gériatrique standardisé préalable au recueil de données du PAP.					
Poursuivre l'élaboration des PAP dans les 6 mois suivants l'admission, en associant le résident et ses proches.					
Organiser la réévaluation des PAP au minimum une fois par an pour tous les résidents.					
Définir et formaliser une organisation permettant d'optimiser la réalisation, le suivi et la réévaluation des toilettes évaluatives et prescrites.					
Harmoniser l'intégration des toilettes prescrites dans les plans de soins sur tous les sites en ajoutant si possible la classification « DADA ».					
Harmoniser les modalités d'intégration des PAP au dossier de soins informatisé sur tous les sites et actualiser les documents liés.					
Intégrer les objectifs du résident au PAP, sur NETSoins, en lien avec les observations du médecin coordonnateur, de l'ergothérapeute, de l'animateur, de la psychologue.					
Systematiser la traçabilité de l'adhésion du résident à son PAP dans le logiciel NETSoins.					
Mener une réflexion sur la place des intervenants libéraux aux réunions pluridisciplinaires.					
Réorganiser les horaires de certains postes soignants pour faciliter l'adaptation des pratiques aux rythmes de vie des résidents.					
Évaluer le respect du sommeil et la pertinence des passages la nuit (EPP).					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	➤ Nombre de PAP enregistrés et validés dans NETSoins. ➤ Analyses des résultats des évaluations des pratiques réalisées.				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

### FICHE ACTIONS PE-403

#### PRÉVENIR ET GÉRER LES COMPORTEMENTS D'AGITATION PATHOLOGIQUES

<b>Objectifs principaux :</b>	Améliorer le dépistage des troubles de l'humeur et du comportement. Améliorer l'accompagnement des résidents ayant des comportements d'agitation pathologique (CAP). Poursuivre le développement des approches non médicamenteuses, alternatives à l'usage de la contention.
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Comité de pilotage HQ, groupes ressources Humanitude
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Équipes de soins et d'animation, médecins traitants, équipe pluridisciplinaire UCC-psychiatrie
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Formations « Humanitude » et « Référent Humanitude » <input type="checkbox"/> Formation à l'aromathérapie <input type="checkbox"/> Formation à la médiation animale <input type="checkbox"/> Formations Snoezelen et/ou Montessori

<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>	2021	2022	2023	2024	2025
Poursuivre la formalisation des modalités de dépistage et d'accompagnement des résidents susceptible de présenter des troubles du comportement.					
Organiser des formations internes dispensées par les médecins coordonnateurs sur les troubles cognitifs.					
Engager une réflexion avec les médecins libéraux sur la pertinence des prescriptions de neuroleptiques pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.					
Former un référent Humanitude par site.					
Développer les formations sur les outils Montessori.					
Systematiser les protocoles individuels d'aromathérapie.					
Poursuivre les formations à l'aromathérapie de l'équipe pluridisciplinaire.					
Inscrire un infirmier au DU « Aromathérapie ».					
Formaliser les missions de l'IDE titulaire du DU « Aromathérapie » et organiser des temps d'intervention dédiés en intersites.					
Suivre annuellement le nombre de résidents ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé par aromathérapie.					
Faire un bilan annuel des CAP.					
Dresser un bilan annuel sur la médiation animale et l'utilisation des espaces Snoezelen.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'agents formés aux diverses approches non médicamenteuses.</li> <li>➤ Évolution du nombre de CAP.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

### FICHE ACTIONS PE-404

#### ENCADRER L'USAGE DES CONTENTIONS PHYSIQUES PASSIVES

<b>Objectifs principaux :</b>	Maintenir un cadre pour la mise en place et le suivi des contentions physiques passives et évaluer son respect.
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Commission des chutes intersites
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Équipes de soins et d'animation, médecins traitants
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Temps de réunions dédiés au suivi des contentions physiques passives.

<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>	2021	2022	2023	2024	2025
Réviser les protocoles relatifs aux contentions physiques passives et les documents liés.					
Mener une réflexion sur la pertinence de faire prescrire la mise en déclive lorsqu'elle est utilisée pour prévenir les chutes.					
Intégrer la surveillance liée aux contentions physiques au plan de soins informatisé.					
Mener une réflexion sur l'intégration à NETSoins d'une grille permettant d'évaluer et tracer le bénéfice/risque d'une contention.					
Réaliser une évaluation des pratiques professionnelles relative à la contention physique passive.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Protocoles révisés, validés et diffusés.</li> <li>➤ Résultats de l'évaluation des pratiques professionnelles.</li> <li>➤ Nombre de réunions « contentions » par an et par site.</li> <li>➤ Suivi du nombre de contentions physiques passives.</li> <li>➤ Taux de contentions physiques passives dont la date de prescription est antérieure à un mois.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

## FICHE ACTIONS PE-405

### DÉFENDRE L'INTIMITÉ ET LA SINGULARITÉ

<b>Objectifs principaux :</b>	<p>Poursuivre et évaluer les mesures visant à respecter et faire respecter le domicile et l'intimité du résident.</p> <p>Poursuivre et évaluer les mesures visant à respecter et faire respecter l'identité et la citoyenneté du résident.</p>				
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025				
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe de direction, équipe d'encadrement des soins				
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Comité de pilotage HQ, groupes ressources Humanitude, CVS				
<b>Professionnels, services concernés :</b>	L'ensemble des professionnels de l'établissement				
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Formations et outils « Humanitude » <input type="checkbox"/> Enquêtes de satisfaction				
ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL					
	2021	2022	2023	2024	2025
Évaluer le respect du domicile et de l'intimité (utilisation du « TocToc », signalement des présences, fermeture des portes pendant les soins...).					
Définir et mettre en œuvre une organisation permettant de réserver les chambres communicantes aux couples qui le souhaitent sur tous les sites.					
Installer des boîtes aux lettres personnelles pour les résidents du <i>Havre Ligérien</i> .					
Évaluer la satisfaction des résidents concernant le respect de l'intimité et de la singularité (conservation des papiers d'identité, cartes vitales et moyens de paiement, libre-choix des vêtements, respect de la dignité).					
Promouvoir la signature de procurations de vote auprès des résidents et des familles.					
Intégrer un recueil des souhaits concernant les listes électorales aux documents d'accueil.					
Mener une réflexion sur les possibilités d'organiser le transport des résidents souhaitant se rendre aux bureaux de vote.					
Évaluer les besoins des résidents non catholiques en termes de pratique de cultes et la pertinence d'organiser des célébrations au sein des résidences.					
Réaliser effectivement trois séances du CVS par an et augmenter le temps de paroles des représentants des usagers lors de ces séances.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de séances du CVS réalisées annuellement.</li> <li>➤ Résultats des enquêtes de satisfaction.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

### FICHE ACTIONS PE-406

#### PRATIQUER LA VERTICALITÉ ET MAÎTRISER LES CHUTES

<b>Objectifs principaux :</b>	Permettre la verticalisation des résidents au moins 20 minutes par jour, en fonction de leurs capacités et état de santé. Poursuivre la politique de prévention des chutes et d'accompagnement adapté. Pérenniser le fonctionnement de la commission des chutes intersites. Développer les activités physiques adaptées sur tous les sites.
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Commission des chutes intersites, commissions des chutes, groupes ressources Humanitude
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Équipes de soins, médecins traitants, kinésithérapeutes, podologues, gestionnaire des achats
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Plan de formation pluriannuel <input type="checkbox"/> Matériel d'aide au lever et à la mobilisation : plan d'investissement pluriannuel, contrats de location et de maintenance <input type="checkbox"/> Temps d'ergothérapeute <input type="checkbox"/> Temps d'intervention de psychomotricien et moniteur d'activité physique

<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>	2021	2022	2023	2024	2025
Poursuivre la sensibilisation des soignants sur la nécessaire verticalisation des résidents.					
Informers les familles des résidents sur le droit au risque de chute au regard de la verticalité.					
Mener une réflexion sur le calcul et la traçabilité des temps de verticalisation journaliers dans NETSoins.					
Mettre en place le suivi des indicateurs Humanitude permettant d'évaluer les projets de verticalisation (nombre / taux de personnes non verticalisées, accompagnées à la marche).					
Actualiser et compléter les protocoles relatifs aux chutes en prenant en compte les apports de la philosophie Humanitude.					
Pérenniser les activités en lien avec l'ergothérapie, dont les ateliers équilibre sur tous sites.					
Poursuivre la formation des professionnels à la manutention relationnelle.					
Étudier la possibilité d'interventions d'un psychomotricien sur tous les sites en fonction des besoins.					
Étudier la possibilité d'interventions d'un moniteur d'activités physiques adaptées sur tous les sites en fonction des besoins.					
Réunir la commission des chutes intersites au moins une fois par an.					
Rédiger un rapport annuel d'activité de la commission des chutes.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'ateliers équilibre réalisés par site.</li> <li>➤ Nombre de chutes dans l'année.</li> <li>➤ Nombre de résidents ayant chuté dans l'année.</li> <li>➤ Taux de chutes ayant entraîné une hospitalisation ou des complications.</li> <li>➤ Nombre de réunions des commissions chutes (intersites et autres).</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

### FICHE ACTIONS PE-407

#### TRAITER LES DOULEURS ET ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE

<b>Objectifs principaux :</b>	<p>Reconnaître les signes de souffrance physique et psychique chez un résident, tout au long du séjour et en fin de vie.</p> <p>Poursuivre le travail engagé sur la prévention et la prise en soin de la douleur physique.</p> <p>Développer les actions de lutte et de gestion des douleurs psychiques.</p> <p>Poursuivre le développement des techniques non médicamenteuses de prévention et prise en soin des douleurs physiques et psychiques.</p> <p>Améliorer l'accompagnement du résident en fin de vie et de ses proches.</p> <p>Promouvoir la rédaction des directives anticipées et la désignation de la personne de confiance.</p> <p>Favoriser la continuité des soins.</p>
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Comité de lutte contre la douleur
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Équipes de soins et d'animation, médecins traitants
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Plan de formation continu <input type="checkbox"/> Conventions de partenariats (EMASSP, HAD...)

<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>	2021	2022	2023	2024	2025
Mener une réflexion sur le fonctionnement du CLUD et la pertinence de créer une équipe interne douleur.					
Développer les missions des référents douleur et le partage entre les sites.					
Poursuivre la formation de tous les soignants à l'évaluation de la douleur et de ses accompagnements.					
Promouvoir les protocoles relatifs à la prévention et la prise en soins de la douleur et l'utilisation des échelles d'évaluation auprès des professionnels.					
Harmoniser les pratiques entre les sites concernant la traçabilité des résultats d'évaluation dans le dossier de soins informatisé.					
Évaluer les pratiques en lien avec la douleur (EPP ou autre moyen).					
Mener une réflexion sur l'accompagnement de la douleur psychique du résident.					
Poursuivre la formation des aides-soignants et aides médico-psychologiques au toucher massage.					
Former tous les animateurs à la musicothérapie et dédier du temps sur les plannings à cette pratique.					

### FICHE ACTIONS PE-407

#### TRAITER LES DOULEURS ET ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE

ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL	2021	2022	2023	2024	2025
Poursuivre les formations dédiées à l'accompagnement de fin de vie.					
Pérenniser les partenariats avec les acteurs locaux : unité mobile de soins palliatifs et de support, autres CLUD, Espace de Réflexion Éthique des Pays de Loire.					
Mener une réflexion avec les médecins traitants et coordonnateurs sur l'accompagnement pour la rédaction des directives anticipées (objectif et clarté des items).					
Harmoniser les modalités de saisies des souhaits de fin de vie dans NETSoins sur tous les sites.					
Identifier et communiquer sur les associations de soutien aux familles, existantes sur le secteur (Casspa).					
Rappeler en réunion des familles l'intérêt des directives anticipées.					
Mener une réflexion avec les médecins traitants et coordonnateurs sur la sédation de fin de vie.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Résultats de l'enquête de satisfaction « Décès ».</li> <li>➤ Nombre de rencontres avec les partenaires.</li> <li>➤ Taux de résidents ayant des souhaits de fin de vie enregistrés dans NETSoins.</li> <li>➤ Taux de résidents ayant des directives anticipées enregistrées dans NETSoins.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

### FICHE ACTIONS PE-408

#### PRÉVENIR ET TRAITER LES ESCARRES

<b>Objectifs principaux :</b>	Prévenir l'apparition d'escarres au sein des Résidences <i>Les Ligériennes</i> . Prendre en soins les escarres constituées.
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN)
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Référents « escarres », ergothérapeute, médecins traitants
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Plan de formation pluriannuel <input type="checkbox"/> Temps dédiés pour les référents escarres <input type="checkbox"/> Matériel de prévention des escarres entretenu et vérifié

<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>	2021	2022	2023	2024	2025
Former un infirmier des Résidences <i>Les Ligériennes</i> (référent pour tous les sites) au DU « Plaies et cicatrisation ».					
Formaliser les missions des référents « escarres ».					
Évaluer la traçabilité des évaluations du risque d'escarres et du suivi des escarres constituées dans NETSoins.					
Organiser des temps d'intervention dédiés pour l'IDE titulaire du DU « Plaies et cicatrisation ».					
Mener une réflexion sur la formation des personnels remplaçants aux positions de confort.					
Mener une réflexion sur l'utilisation des huiles essentielles dans la prise en soins des escarres constituées.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'escarres constituées dans les résidences.</li> <li>➤ Traçabilité dans NETSoins de l'évolution des escarres constituées.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

<b>FICHE ACTIONS PE-409</b>					
<b>PRÉVENIR ET TRAITER LA DÉNUTRITION</b>					
<b>Objectifs principaux :</b>	Poursuivre les actions de lutte contre la dénutrition. Développer la prise en compte de l'hygiène bucco-dentaire. Poursuivre les démarches existantes en faveur du plaisir de manger. Développer le manger-main en UPAD.				
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025				
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins				
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN) Groupe intersites hygiène buccodentaire / Référents HBD				
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Diététicien, référents nutrition, référents HBD, médecins traitants				
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Plan de formation pluriannuel <input type="checkbox"/> Temps dédiés pour les référents nutrition et HBD <input type="checkbox"/> Matériel de pesée entretenu et vérifié <input type="checkbox"/> Enquêtes de satisfaction des résidents.				
<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>					
<b>2021    2022    2023    2024    2025</b>					
Maintenir l'activité du CLAN (rencontre annuelle et plan d'actions).					
Poursuivre la formation de référents à l'hygiène bucco-dentaire.					
Développer et formaliser les missions des référents nutrition et dentaire et le partage entre les sites, notamment les actions de communication.					
Promouvoir le renseignement de la fiche d'évaluation nutritionnelle.					
Poursuivre la mise en place du « kit bucco-dentaire ».					
Pérenniser la réalisation d'une évaluation bucco-dentaire à l'entrée du résident.					
Développer le partenariat avec les dentistes : déplacements sur site et bilan buccodentaire à l'entrée des résidents.					
Réévaluer au minimum deux fois par an les spécificités relatives à la prise des repas (aide, texture, installation et place en salle à manger...) en associant les agents d'hôtellerie.					
Mener une réflexion sur la possibilité d'un manger-main en UPAD.					
Menez une réflexion sur la pertinence de mettre en place les repas prescrits.					
Mettre en place des règles hôtelières et une formation concernant le dressage de la table et la présentation des assiettes.					
Évaluer la satisfaction des résidents vis-à-vis des repas.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de résidents pesés tous les mois.</li> <li>➤ Nombre de résidents entrés dans l'année ayant eu un bilan buccodentaire par un dentiste (indicateur « Flash » ARS).</li> <li>➤ Taux de résidents ayant eu une consultation avec un dentiste dans l'année.</li> <li>➤ Taux de résidents ayant eu au moins une évaluation buccodentaire dans l'année.</li> <li>➤ Nombre de rencontres annuelles du CLAN.</li> <li>➤ Résultats des enquêtes de satisfaction des résidents.</li> <li>➤ Comptes rendus des séances de la commission restauration.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

<b>FICHE ACTIONS PE-410</b>					
<b>MAITRISER LE CIRCUIT DES MÉDICAMENTS ET PRÉVENIR LE RISQUE IATROGÈNE</b>					
<b>Objectifs principaux :</b>	Poursuivre le travail de sécurisation du circuit du médicament. Prévenir le risque iatrogène.				
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025				
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins				
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Équipe de direction, équipe d'encadrement des soins, pharmaciens, responsable technique				
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Tous les professionnels intervenant dans le circuit du médicament : prescripteurs, pharmaciens libéraux et préparateurs, équipes de soins				
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Étude de faisabilité technique et financière <input type="checkbox"/> Formations relative au circuit du médicament <input type="checkbox"/> Comité NETSoins				
<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>					
	2021	2022	2023	2024	2025
Poursuivre l'étude engagée sur les travaux de sécurisation de la pharmacie de La Possonnière et mener les travaux décidés.					
Renouveler l'audit sur le circuit des médicaments au moins une fois tous les trois ans sur chaque site et ajuster le plan d'actions.					
Faire participer tous les soignants à des formations ou séances sur la qualité et la sécurité des médicaments, avec l'implication des pharmaciens.					
Mettre en place des outils de communication et d'éducation sur les médicaments à l'attention des usagers et des professionnels.					
Proposer à l'entrée d'un résident la possibilité de gérer en autonomie une partie ou la totalité de son traitement.					
Établir et mettre en œuvre un planning annuel des sensibilisations aux erreurs médicamenteuses anticipant les périodes de congés et mettre à jour la liste des agents habilités à l'administration des médicaments per os non stupéfiants après chaque séance.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation effective des travaux décidés pour le local pharmacie du site de La Possonnière.</li> <li>➤ Réalisation effective des audits du circuit du médicament et suivi.</li> <li>➤ Évolution du nombre et/ou taux d'agents formés et sensibilisés par an.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et évolution des résultats des audits sur le circuit du médicament.				

### FICHE ACTIONS PE-411

#### ENTREtenir LES LIENS EXTÉRIEURS ET IMPLIQUER LES PROCHES

<b>Objectifs principaux :</b>	Encourager la participation des proches. Améliorer la communication entre les proches et l'établissement. Offrir un cadre de vie accueillant et permettant de recevoir librement. Faciliter la communication distante entre les résidents et l'extérieur.
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Équipe de direction, cadres de santé, responsable technique, équipe qualité, responsable de communication
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Équipes de soins et d'animation
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Équipe technique <input type="checkbox"/>

<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>	2021	2022	2023	2024	2025
Informers les familles sur les différentes maladies neurodégénératives : associations France Alzheimer, France Parkinson...					
Mettre en place un « Café Familles » une fois par an par site.					
Informers les proches des modalités de fonctionnement et du rôle du Conseil de la Vie Sociale.					
Redéfinir et formaliser le circuit et la gestion des fiches de communication.					
Mener une réflexion sur la possibilité d'aménager des espaces spécifiques afin de favoriser les rencontres familles/résidents au sein des UPAD.					
Mener une réflexion sur les possibilités de pérenniser les moyens de communication distants (Skype, appels vidéo...) sans nuire à l'animation d'autres activités.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de participation des familles aux réunions des familles.</li> <li>➤ Nombre de candidats aux élections du CVS.</li> <li>➤ Résultats des enquêtes de satisfaction des proches et des résidents.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				

**FICHE ACTIONS PE-412**
**FAVORISER LES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES**

<b>Objectifs principaux :</b>	Favoriser le travail en commun entre les animateurs. Développer la participation des bénévoles au sein de chaque structure. Développer les partenariats et activités favorisant les contacts avec l'extérieur. Développer les ressources et activités permettant de faire entrer la culture dans les résidences. Développer les activités individualisées pour tous les résidents. Mener une réflexion sur l'isolement volontaire de certains résidents. Favoriser les activités de vie quotidienne ou stimulation cognitive en UPAD.
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025
<b>Pilote(s) :</b>	Équipe d'encadrement des soins
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Équipes d'animation, PASA, UPAD
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Équipe de soins et d'animation, bénévoles
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Temps d'animateurs <input type="checkbox"/> Charte des bénévoles

<b>ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL</b>	2021	2022	2023	2024	2025
Poursuivre et développer la collaboration entre les animateurs des différents sites (ateliers, animations communes, prêt de matériel...).					
Participer aux forums associatifs des communes afin de promouvoir les résidences auprès de potentiels bénévoles.					
Intégrer ou annexer à la Charte des bénévoles des informations relatives aux règles de sécurité, d'hygiène, et à la prise en soins en Humanitude.					
Pérenniser la signature systématique de la Charte des bénévoles.					
Étudier la possibilité d'ouvrir le CVS aux représentants des bénévoles.					
Sensibiliser les bénévoles à la philosophie de soins Humanitude.					
Développer des activités et échanges avec d'autres structures, françaises et étrangères.					
Pérenniser les partenariats existants (CSI, RAM...).					
Identifier les causes de l'isolement volontaire de certains résidents et proposer si possible des alternatives.					
Continuer et accentuer la médiation animale sur tous les sites.					
Développer les activités bien-être au sein des structures (balnéothérapie, massages, activités sensorielles...).					
Réorganiser les tâches d'entretien en UPAD afin de dégager du temps pour les activités de vie quotidienne ou stimulation cognitive.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évolution du nombre d'activités animées par des bénévoles.</li> <li>➤ Taux de résidents participant à des activités collectives et individuelles.</li> <li>➤ Taux de résidents satisfaits des activités collectives proposées.</li> <li>➤ Taux de résidents isolés.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité des animateurs.				

### FICHE ACTIONS PE-413

#### S'OUVRIRE AUX PROFESSIONNELS ET ÉLÈVES EXTÉRIEURS

<b>Objectifs principaux :</b>	Faciliter l'intervention de professionnels extérieurs. Pérenniser l'organisation permettant d'accueillir et encadrer des stagiaires.
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025
<b>Pilote(s) :</b>	Équipes de direction et d'encadrement des soins
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Service RH et équipe d'encadrement des soins
<b>Professionnels, services concernés :</b>	Tous les professionnels travaillant et intervenant dans l'établissement Tous les stagiaires accueillis dans l'établissement
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Rencontres de la Commission de Coordination Gériatrique <input type="checkbox"/> Contrats de coordination des intervenants libéraux <input type="checkbox"/> Formation au tutorat / encadrement des stagiaires.

#### ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL

	2021	2022	2023	2024	2025
Renouveler l'invitation aux intervenants libéraux de participer à la préparation et l'animation de la Commission de coordination gériatrique.					
Envisager la signature d'un contrat de coordination des intervenants libéraux par les professionnels paramédicaux (kinésithérapeutes, pédicure-podologues, orthophonistes, psychomotriciens...).					
Créer une charte d'intervention pour les professionnels extérieurs non soignants (coiffeurs, esthéticiens...).					
Renouveler l'enquête de satisfaction auprès des partenaires extérieurs.					
Poursuivre la formation au tutorat dans le cadre de l'encadrement des stagiaires.					
Formaliser des modalités d'accueil des stagiaires communes à tous les sites.					

<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Résultats de l'enquête de satisfaction des partenaires.</li> <li>➤ Taux d'intervenants libéraux ayant signé le contrat de coordination.</li> <li>➤ Taux de professionnels externes ayant signé la charte d'intervention.</li> <li>➤ Procédure d'accueil des stagiaires formalisée.</li> </ul>
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.

### FICHE ACTIONS PE-414

#### PERMETTRE AUX RÉSIDENTS D'ALLER ET VENIR LIBREMENT

<b>Objectifs principaux :</b>	<p>Mener une réflexion globale sur la liberté d'aller et venir au sein des Résidences <i>Les Ligériennes</i>.</p> <p>Mener une réflexion globale sur l'accessibilité au sein des Résidences <i>Les Ligériennes</i>.</p>				
<b>Rattachement :</b>	Projet de vie, d'accompagnement et de soins 2021-2025				
<b>Pilote(s) :</b>	Équipes de direction et d'encadrement des soins				
<b>Groupe(s) projet / de travail :</b>	Comité de pilotage Humanitude & Qualité, Conseil de la Vie Sociale, responsable technique				
<b>Professionnels, services concernés :</b>	L'ensemble des professionnels de l'établissement				
<b>Moyens et ressources à mettre en œuvre :</b>	<input type="checkbox"/> Temps de réunion des groupes de travail <input type="checkbox"/> Temps d'intervention de l'équipe technique				
ACTIONS À AJOUTER AU PLAN GLOBAL PLURIANNUEL					
Mener une réflexion sur le bien-fondé des digicodes en entrée et sortie des différents sites.	2021	2022	2023	2024	2025
Mener une réflexion sur les dispositifs dits « anti-fugues ».					
Améliorer la praticabilité des extérieurs sur les sites de La Possonnière et Montjean sur Loire.					
Mener une réflexion sur les aménagements possibles pour faciliter les déplacements en autonomie des résidents malvoyants ou non-voyants.					
<b>Évaluation de l'atteinte des objectifs / Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes rendus des réunions interdisciplinaires sur la nécessité ou non des digicodes.</li> <li>➤ Nombre de dispositifs anti-fugues utilisés.</li> <li>➤ Réalisation des travaux engagés sur les extérieurs des sites de La Possonnière et Montjean sur Loire.</li> </ul>				
<b>Analyse globale :</b>	Suivi du plan d'actions pluriannuel et rapport annuel d'activité.				